

Les Tarifs

Septembre/Novembre 2008

TRAINS A L'ARRIVEE

www.bouyguestelecom.fr

Bouygues
Telecom



SOMMAIRE

Tout ce qu'il faut savoir

Communications métropolitaines	4
Communications vers l'étranger	6
Communications depuis l'étranger	6
SMS/MMS	8
Internet Mobile	10
Modalités de décompte et de règlement	12
Communications depuis le Réseau Partagé.....	14
Accès aux services sans communication incluse	15
Changer d'opérateur sans changer de numéro	15
Changer d'offre	15
Offre réservée aux clients inscrits sur le fichier PREVENTEL	16
Renouvellement du mobile	16
Contrôle Parental	17
Annuaire Universel.....	17
Mobile Speak™	17

Les offres

Carte Bouygues Telecom	20
Carte Universal Mobile	26
Forfaits bloqués Universal Mobile	30
Forfait 1h	34
Forfait 2 fois plus.....	36
Forfait 2 fois plus	
SMS illimités 18h + WE.....	38
Forfait Neo.2	40
Forfaits PC Internet Mobile	42

Les services, avantages & Options

Services	44
Avantages	45
Internet Mobile	47
Options	49
Services de personnalisation.....	52

Les informations contractuelles

Informations sur votre Contrat de Service	54
Conditions Générales et Particulières de Service ...	56

Clients Bouygues Telecom : Clients ayant souscrit une offre "Carte Bouygues Telecom" ou "Forfait Bouygues Telecom" ou "Forfait PC Internet Mobile Bouygues Telecom".

Clients Universal Mobile : Clients ayant souscrit une offre "Carte Universal Mobile" ou "Forfait bloqué Universal Mobile".





**tout ce qu'il
faut savoir**

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

■ Communications métropolitaines

(appels depuis et vers la France métropolitaine)

APPELS REÇUS depuis votre mobile en France métropolitaine (hors appels DATA)

Ces appels sont gratuits quel que soit l'opérateur de l'appelant.

L'appelant est facturé ou décompté par son opérateur (voir prix publics de l'opérateur concerné).

APPELS ÉMIS depuis votre mobile en France métropolitaine

Les appels métropolitains vers les N° métropolitains fixes, mobiles, 087... et 09... (hors N° courts, spéciaux et DATA) sont décomptés du crédit ou du forfait au prix d'une communication métropolitaine selon l'offre choisie.

AUTRES APPELS ÉMIS depuis votre mobile

	Carte Bouygues Telecom Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile	Forfaits Bouygues Telecom
N° d'urgence : 15 (SAMU), 17 (Police) 18 (Pompiers) 112 (Urgences Européennes) 115 (SAMU social)		GRATUIT
N° Services Clients⁽⁴⁾ : - Carte Bouygues Telecom : 634 (ou 1034) - Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile : 2020 (ou 1022) - Forfaits Bouygues Telecom : 614 (ou 1064) - Serveur vocal		GRATUIT
- Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle (temps d'attente gratuit)	0,30€/min	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine ⁽⁵⁾
Autres N° courts :		
602 (Annuaire Universel : information, inscription et modification des coordonnées)		
623 (Service Voyage)		GRATUIT
654 (pour connaître votre numéro)		
658 (Serveur vocal d'information de portabilité)		
660⁽²⁾ (Répondeur)		
680 (Suivi Conso)	-	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine ⁽⁵⁾
630 (Rechargement et consultation du solde)	GRATUIT	-
685 (serveur d'envoi de SMS "apL moi", "Appelle-moi" et "Recharge ma Carte")		
Renvoi et filtrage d'appel		
Appel au 610 (activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appel)	0,30€/min	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine ⁽⁵⁾
Appel renvoyé vers un N° Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine	Décompté du crédit au prix d'une communication vers le N° sur lequel l'appel est renvoyé	
Appel renvoyé vers un autre numéro métropolitain (hors N° courts, spéciaux et DATA)		Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine

APPELS ÉMIS depuis votre mobile vers les numéros spéciaux⁽³⁾

	Carte Bouygues Telecom Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile	Forfaits Bouygues Telecom
N° en 08 XX XX XX XX⁽⁴⁾		
N° commençant par 08 088		GRATUIT
N° commençant par 0800, 0805, 0809	0,30€/min	Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine + tarification de l'éditeur du service
N° commençant par 0801, 0802, 0803, 0810, 0811, 0820, 0821, 0825, 0826	0,50€/min	
N° commençant par 0898, 0899	2€/min	
Autres N° commençant par 08 (hors 087...)	1€/min	
N° en 3XXX⁽⁴⁾		
N° gratuits depuis un poste fixe	0,30€/min	Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine + tarification de l'éditeur du service
N° < 0,15€/min depuis un poste fixe	0,50€/min	
N° ≤ 0,75€/min (et > 0,15€/min) ou ≤ 0,60€/appel depuis un poste fixe	1€/min	
N° > 0,75€/min ou > 0,60€/ appel depuis un poste fixe	2€/min	
N° d'assistance opérateurs	0,30€/min	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine ⁽⁵⁾ + tarification (à la seconde après la 1 ^{ère} minute indivisible) de l'éditeur du service
N° en 10XX (hors 1034, 1022, 1064)	0,30€/min	
N° en 118 XXX	Décompté du crédit au prix d'une communication métropolitaine + tarification (à la seconde après la 1 ^{ère} minute indivisible) de l'éditeur du service	

Clients Forfaits Bouygues Telecom : les appels vers les N° spéciaux en 06 dédiés aux radiomessageries et/ou Internet sont tarifés comme un N° spécial⁽³⁾⁽⁴⁾.

(1) Le Service Clients apporte des solutions en toutes circonstances. Si vous n'êtes pas satisfait, notre Service Consommateurs est à votre disposition : Service Consommateurs Bouygues Telecom, 38218 Vienne Cedex. Les appels depuis un fixe vers les numéros de Services Clients Carte Bouygues Telecom (1034), Carte et Forfaits bloqués Universal Music (1022) et Forfaits Bouygues Telecom (1064) sont facturés au prix d'un appel local selon tarif de l'opérateur fixe, y compris le temps d'attente.

(2) Même si le forfait ou le crédit de communication est épuisé et dans la limite de validité du crédit pour Carte Bouygues Telecom et Carte Universal Mobile.

(3) En cas de modification des tarifs de l'éditeur, indépendante de Bouygues Telecom, un délai maximum de 6 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs de Bouygues Telecom en conséquence.

(4) Appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible, sauf les numéros d'assistance opérateurs décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors tarification éventuelle de l'éditeur : 1^{ère} minute indivisible).

(5) Non inclus dans les périodes d'appels illimités du Forfait Neo.2, ni dans les heures supplémentaires du Forfait 2 fois plus.

Appels au Service Clients : pour nous aider à améliorer la qualité de nos services, votre appel est susceptible d'être enregistré et écouté.

■ Communications vers l'étranger

(appels émis depuis votre mobile depuis la France métropolitaine vers l'étranger et les DOM-TOM)

Pour tout savoir sur les appels de France vers l'étranger: connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr ou www.universalmobile.fr ou appelez le kiosque du Service Voyage au 623 (appel gratuit).

Vous pouvez appeler tous les pays du monde et les DOM-TOM (y compris les numéros en 087 et 09, dont 0876..., 0976...) depuis le réseau Bouygues Telecom en France. Toutefois Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité. Ces appels sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible (hors appels vers les DOM, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada inclus dans le Forfait Neo.2 décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde). Pour connaître les tarifs, rendez-vous pages 18 à 42.

Avertissement: les cartes téléphoniques à code disponibles sur le marché qui vous permettent de passer des communications vers la France ou l'étranger en composant un numéro spécial sont soumises à une tarification particulière. Nous vous invitons à vous reporter aux conditions tarifaires du fournisseur lorsque vous appelez de votre mobile.

■ Communications depuis l'étranger

(appels reçus sur votre mobile à l'étranger; appels émis depuis votre mobile depuis l'étranger vers la France métropolitaine et l'étranger). Pour tout connaître des appels depuis l'étranger, selon l'offre choisie, rendez-vous pages 18 à 42.

SERVICE VOYAGE / SERVICE VOYAGE RECHARGE / SERVICE VOYAGE+

Avec le Service Voyage/Service Voyage Recharge, vous pouvez, depuis l'étranger :

- appeler dans le pays visité et vers la France métropolitaine,
- être appelé du monde entier,
- échanger des SMS avec les clients de tous les opérateurs français et avec les clients de 200 opérateurs dans le monde (110 opérateurs pour les Clients Carte Bouygues Telecom et Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile),
- utiliser l'Internet Mobile depuis votre mobile ou votre ordinateur compatible (hors géolocalisation "Près d'ici" et Windows Live™ Messenger).

L'accès au Service Voyage ou au Service Voyage Recharge est automatique et immédiat.

Clients Carte Bouygues Telecom et Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, vous pouvez également recharger votre crédit de communication depuis l'étranger :

- en composant directement le 630 depuis votre mobile (prix d'un appel depuis l'étranger vers la France),
- en vous connectant sur www.bouyguetelecom.fr (Clients Carte Bouygues Telecom exclusivement) et sur www.universalmobile.fr (Clients Carte Universal Mobile exclusivement).

Clients Forfaits Bouygues Telecom, avec le Service Voyage+, depuis l'étranger, vous pouvez en plus appeler tous les autres pays.

L'accès au Service Voyage+ est gratuit sur demande au Service Clients et accepté après un examen du dossier pouvant demander la transmission de pièces justificatives complémentaires. Ces contrôles permettent de vous protéger contre une utilisation abusive de votre ligne.

Une avance sur consommation d'un montant de 400€ pourra vous être demandée.

Liste des pays et destinations disponibles pour les appels :

Si vous êtes Client Forfaits Bouygues Telecom, vous avez accès à plus de 170 pays, soit 220 destinations dans le monde.

Si vous êtes Client Carte Bouygues Telecom et Universal Mobile, vous avez accès à plus de 70 pays, soit 90 destinations (soulignées ci-dessous).

Zone Europe : Açores (Iles), Alands (Iles), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (Iles), Belgique, Bulgarie, Canaries (Iles), Chypre, Corfou, Crète, Cyclades (Iles), Danemark, Désirade (Ile), Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Marie Galante, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (Ile de), Rhodes, Roumanie, Royaume-Uni, Saintes (Les), Saint-Barthélemy, Saint-Martin (FR et PB), San Marin, Saint Pierre et Miquelon, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

Zone 1 : Algérie, Maroc, Suisse, Tunisie.

Zone 2 : Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie.

Zone 3 : Afghanistan, Afrique du Sud, Alaska, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas (Iles), Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bonaire, Botswana, Brsil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cambodge, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guam, Guatemala, Guinée Equatoriale, Guyana, Haïti, Hawaï, Honduras, Hong-Kong, Iles Vierges Américaines et Britanniques, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, République Centrafricaine, Rodrigues (Iles), Russie, Rwanda, Samoa, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Sainte Lucie, Saïpan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Trinidad et Tobago, Turkménistan, Turks and Caicos (Iles), Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Appels depuis le réseau satellitaire* et maritime.

* Hors communications via les réseaux satellitaires Globalstar et Tesam soumises à une tarification particulière (voir conditions tarifaires de l'opérateur concerné).

Pour tout connaître des appels depuis l'étranger, selon l'offre choisie, rendez-vous pages 18 à 42.

Pour tout savoir sur le Service Voyage :

- connectez-vous sur www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon mobile à l'étranger" ou sur www.universalmobile.fr, rubrique "Le kit voyage",
- composez le 623 depuis votre mobile (+33 660 623 623 depuis l'étranger); appel gratuit depuis la zone Europe et prix d'un appel vers la France métropolitaine depuis les zones 1, 2 et 3.

■ SMS/MMS

SMS

Les SMS mentionnés et les prix indiqués (en France métropolitaine) concernent uniquement les SMS de 160 caractères maximum.

Pour connaître les destinations disponibles, pour l'envoi de SMS vers l'étranger, reportez-vous au site www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Appels de France vers l'étranger" ou au site www.universalmobile.fr.

L'envoi de SMS vers et depuis l'étranger est facturé hors forfait ou décompté du crédit de communication et non inclus dans les Options SMS/MMS ou les SMS inclus ou illimités des offres concernées.

MMS

Vous pouvez envoyer des MMS avec un téléphone compatible vers tous les téléphones et vers n'importe quelle adresse e-mail. Les émissions et réceptions de MMS sont limitées à 300 Ko par MMS (en fonction de la capacité de votre téléphone).

Si le destinataire du MMS ne possède pas de téléphone compatible MMS, il recevra un SMS de notification l'invitant à consulter le MMS sur internet.

Clients Carte Bouygues Telecom et Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, votre crédit de communication doit être > 0,01€.

La fonction MMS est activée sur simple appel au Service Clients. Si vous ne parvenez pas à envoyer ou recevoir un MMS, votre téléphone est peut-être mal configuré : connectez-vous à www.bouyguetelecom.fr ou à www.universalmobile.fr

L'envoi de MMS vers et depuis l'étranger est facturé hors forfait ou décompté du crédit de communication et non inclus dans les Options SMS/MMS ou les MMS illimités des offres concernées.

Depuis l'étranger (voir liste des destinations disponibles ci-dessous), vous pouvez envoyer et recevoir des MMS vers les clients de l'ensemble des opérateurs métropolitains.

Si vous êtes Client Forfaits Bouygues Telecom, Forfaits PC Internet Mobile, vous avez également accès aux services MMS et Internet Mobile avec un équipement compatible depuis plus de 90 destinations. Si vous êtes Client Carte Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, vous avez accès aux services MMS et Internet Mobile depuis plus de 30 destinations (soulignés ci-dessous) :

Açores (Iles), Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Autriche, Bahrein, Baléares (Iles), Barbade, Belgique, Bermudes, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Caïmans (Iles), Cambodge, Canada, Canaries (Iles), Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Crète, Croatie, Cyclades (Iles), Danemark, Désirade (La), Dominique, Egypte, Equateur, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Géorgie, Grèce, Grenade, Guadeloupe, Guernesey, Guyane Française, Haïti, Hong-Kong, Hongrie, Iles Vierges Américaines et Britanniques, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Maldives, Malte, Man (Ile de), Marie Galante, Maroc, Martinique, Maurice (Ile), Mexique, Nigeria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines (Les), Pologne, Porto Rico, Portugal, République Dominicaine, République Tchèque, Réunion (Ile de), Rhodes, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint Bartélemy, Saint Kitts et Nevis, Saint Martin (zone française), Saint Vincent et les Grenadines, Sainte Lucie, San Marin, Sardaigne, Saintes (Les), Sénégal, Serbie, Seychelles, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Trinitad et Tobago, Tunisie, Turquie, Turks ans Caïcos, Ukraine, Uruguay, Vatican, Venezuela, Vietnam.

Voir modalités de décompte page 12.

SMS+/MMS+/118 XXX par SMS

Les SMS+ et MMS+ sont des SMS et des MMS envoyés depuis la France métropolitaine vers des numéros spéciaux à 5 chiffres. La surtaxe des SMS+ et des MMS+ est facturée hors forfait ou décomptée du crédit de communication et non incluse dans les Options SMS/MMS ou les SMS inclus ou illimités des offres concernées.

	SMS+/MMS+ Services à l'acte ⁽¹⁾ prix maximum	SMS+ Services avec inscription ⁽²⁾ prix maximum par SMS reçu
3 XXXX	prix d'envoi d'un SMS ou MMS	-
4 XXXX	0,05€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	-
5 XXXX	0,20€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,20€
6 XXXX	0,35€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,35€
7 XXXX	0,50€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,50€
8 XXXX	4,50€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	3€

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix valables au 08/09/08 et susceptibles d'évoluer. En cas d'appel à l'un de ces numéros, sous réserve de disponibilité, reportez-vous auprès de l'éditeur concerné pour connaître le tarif en vigueur.

(1) Si le service nécessite l'envoi de plusieurs SMS+ ou MMS+, vous en êtes informé par l'éditeur.

(2) L'inscription se fait par SMS (prix d'envoi d'un SMS), WAP (prix d'une communication WAP) ou par internet, ensuite le service est facturé à réception des SMS et les alertes de consommation sont gratuites.

Les 118XXX par SMS sont des services d'annuaire envoyés par SMS depuis la France métropolitaine vers des numéros spéciaux à 6 chiffres commençant par 118.

	SMS
118 XXX	Tarif de l'éditeur du service + prix d'envoi d'un SMS

Le tarif de l'éditeur du service est facturé hors forfait ou décompté du crédit de communication et non inclus dans les Options SMS/MMS ou les SMS inclus ou illimités des offres concernées. Services fournis par des éditeurs tiers. Coût d'appel vers les 118XXX : voir détail page 5.

■ Internet Mobile

DEPUIS VOTRE MOBILE

L'Internet Mobile correspond à l'échange de données sur les sites internet, WAP, i-mode® ainsi qu'à l'échange d'e-mails depuis votre mobile compatible. Pour en savoir plus sur l'Internet Mobile, les offres, les services et leur tarification, rendez-vous page 47.

E-MAILS

Avec un mobile compatible WAP e-mail (classique, Smartphone, PDA), vous pouvez paramétrer vos propres comptes de messagerie (Ex : @gmail.com, @laposte.net, @caramail.fr...) et envoyer et recevoir vos e-mails depuis votre mobile.

Votre mobile doit être paramétré à l'aide de l'interface disponible sur www.bouyguetelecom.fr ou www.universalmobile.fr ou en appelant votre Service Clients. Seuls les paramètres fournis par Bouygues Telecom garantissent le fonctionnement du service. Votre messagerie doit être compatible POP/SMTP.

Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, la réception de vos e-mails (< 300 Ko pièce jointe comprise) est gratuite et illimitée en France métropolitaine, avec mobile et messagerie compatibles.

Pour connaître la liste des mobiles et messageries compatibles, consultez www.bouyguetelecom.fr ou www.universalmobile.fr

L'envoi d'e-mails (< 300 Ko pièce jointe comprise) est décompté de votre crédit de communication ou de votre tarification Internet Mobile, et réservé à un usage privé entre deux individus.

Clients Forfaits Bouygues Telecom, avec l'Option Web & Mail BlackBerry®, vous pouvez envoyer et recevoir des e-mails avec pièces jointes jusqu'à 8 Mo en illimité en temps réel (avec messageries POP/SMTP/IMAP compatibles).

L'accès au service de votre fournisseur de messagerie peut être payant. Plus d'infos sur son site. Le nombre de comptes de messagerie, la taille de votre boîte de réception ainsi que la fréquence d'interrogation du serveur de votre compte de messagerie dépendent du téléphone et des paramétrages effectués par vos soins.

Si vous êtes déjà client et que vous souhaitez bénéficier de la gratuité des e-mails en réception avec la nouvelle tarification Internet Mobile, contactez votre Service Clients.

Clients Carte Bouygues Telecom et Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, votre crédit de communication doit être > 0,01€. Services et tarifs valables en France métropolitaine.

SURF

Exemples d'usages (à titre indicatif et sous réserve des caractéristiques techniques, notamment logiciels, de votre mobile) :

- depuis un téléphone classique : page de surf (~ 300 Ko), réception d'un e-mail sans pièce jointe (~ 5 Ko), réception d'un e-mail avec une photo de 300 Ko (300 Ko), réception d'un e-mail avec document Word de 100 Ko (~ 100 Ko).
- depuis un mobile BlackBerry® : page de surf (~ 50 Ko), réception d'un e-mail avec une photo de 1 Mo (~ 10 Ko).

Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS, Windows Live™ Messenger sur Windows Mobile...) dont l'utilisation induit de l'échange de données décompté selon la tarification Web & Mail choisie.

Usages interdits : les usages de type modem, voix sur IP, peer to peer, newsgroup sont interdits.

Voix sur IP : technique permettant d'utiliser l'internet comme moyen de transmission des appels téléphoniques.

Peer to peer : service permettant le partage entre utilisateurs de ressources mises à disposition par l'un d'eux sur le réseau.

Newsgroup : service permettant le partage entre utilisateurs de ressources mises à disposition par l'un d'eux ou via un serveur sur le réseau.

SOUSCRIPTION AUX SITES DU PORTAIL i-mode® (avec mobiles compatibles)

Le tarif des services, fixé par l'éditeur, est disponible sur son site accessible depuis votre téléphone. Il est facturé ou décompté du crédit de communication, par mois calendaire (souscription) ou à l'acte, par Bouygues Telecom. Tout mois commencé est dû.

La souscription aux sites vous est facturée ou décomptée de votre crédit de communication (pour les clients Carte Bouygues Telecom, Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile) au tarif en vigueur. Voir page 47.

Certains sites permettent, avec des téléphones compatibles, de télécharger des applications ou des jeux Java™ (marque déposée par SUN Microsystem, Inc.). En principe, sauf mention contraire sur le site, leur utilisation nécessite de conserver votre abonnement auprès de l'éditeur concerné et peut générer des échanges de données (par exemple : mises à jour).

Clients Carte Bouygues Telecom et Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile.

Avant la fin du mois, vous recevrez sur votre mobile un SMS ou un e-mail vous rappelant que votre souscription sera prolongée le mois suivant si vous disposez d'un crédit suffisant et sauf résiliation de votre part. Pour votre toute 1^{ère} souscription à un site, le second mois vous est offert si vous restez inscrit. La souscription aux services est limitée à 4 souscriptions en cours et nécessite un crédit $\geq 0,15\text{€}$.

Clients Forfaits Bouygues Telecom. Le premier mois de la 1^{ère} souscription au service est offert sauf résiliation au cours de ce mois. Ex. : si vous souscrivez un service pour la première fois le 20 juin et si vous ne le résiliez pas au cours de ce mois, le mois de juin ne vous sera pas facturé. Le mois suivant, vous serez facturé pour le mois de juillet, etc. La souscription aux services est limitée à 50 souscriptions en cours.

DEPUIS L'ÉTRANGER

Depuis l'étranger, vous pouvez utiliser tous les services Internet Mobile (hors géolocalisation "Près d'ici" et Windows Live™ Messenger) sous réserve des fonctionnalités de votre téléphone, de la disponibilité du service de l'éditeur à l'étranger et d'un réseau compatible. La liste des pays disponibles est identique pour l'envoi de MMS et l'accès à l'Internet Mobile depuis l'étranger. Voir page 8.

Si vous souhaitez envoyer et recevoir des e-mails depuis l'étranger, pensez à appeler votre Service Clients pour paramétrer votre mobile selon votre destination.

La réception des e-mails depuis l'étranger est facturée hors forfait ou décomptée du crédit de communication et non incluse dans les Options Web & Mail ou Web & Mail BlackBerry®. **Afin de ne pas risquer d'être facturé hors forfait, pensez à désactiver la réception automatique de vos e-mails depuis votre téléphone avant de partir à l'étranger.**

L'envoi et la réception d'e-mail est accessible depuis l'étranger sous réserve des fonctionnalités de votre téléphone, de la disponibilité du service de l'éditeur à l'étranger, d'un réseau compatible et du paramétrage de votre mobile et de vos comptes de messageries.

Clients Carte Bouygues Telecom et Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile, votre crédit de communication doit être $> 0,01\text{€}$.

DEPUIS VOTRE ORDINATEUR

Pour en savoir plus sur les offres Forfaits PC Internet Mobile, les services et leur tarification, rendez-vous page 42.

Ces offres vous donnent accès aux e-mails et au web sur un ordinateur au moyen d'un équipement compatible. L'ordinateur doit fonctionner sous Windows 2000 SP4/XP SP2/Vista ou Macintosh OS 10.3/10.4/10.5. L'offre est réservée à un usage personnel (hors usage partagé ou en réseau). Les usages de type, voix sur IP, peer to peer, newsgroups sont interdits.

L'envoi de MMS depuis l'ordinateur n'est pas possible.

■ Modalités de décompte et de règlement

DÉCOMPTE DES APPELS

Depuis la France métropolitaine

Clients Carte Bouygues Telecom, Carte ou Forfaits bloqués Universal Mobile et Forfaits Bouygues Telecom, vos communications métropolitaines sont décomptées à la seconde dès la 1^{ère} seconde pour les appels vers les téléphones fixes, vers tous les mobiles et vers les N° courts Bouygues Telecom suivants : 610, 630, 634, 614, 680, 2020. Les autres N° courts, spéciaux, les appels DATA et les appels vers l'étranger sont facturés hors forfait pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom (sauf les appels du Forfait Neo.2 vers les DOM, l'Europe, les États-Unis et le Canada décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde). Ou décomptés du crédit de communication pour les Clients Carte Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Avec le Forfait avec blocage en cas d'inscription PREVENTEL, toutes les communications sont décomptées par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Depuis l'étranger

Toutes vos communications depuis l'étranger sont décomptées par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Les communications reçues à l'étranger sont payantes, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

Clients Forfaits Bouygues Telecom, les communications émises et reçues depuis l'étranger vous sont facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation, lié à l'envoi tardif du montant des communications par l'opérateur étranger.

DÉCOMPTE DES SMS ET DES MMS

Les SMS et les MMS envoyés depuis la France métropolitaine sont décomptés à l'unité et facturés selon l'offre et les options choisies. Vos SMS ont 160 caractères maximum par envoi et vos MMS sont limités à 300 Ko. Les MMS depuis l'étranger sont décomptés à l'unité + au Ko.

DÉCOMPTE DE L'INTERNET MOBILE

Voir détails des tarifs en page 47.

L'Internet Mobile depuis un mobile ou un ordinateur est décompté en mode GPRS/EDGE au Ko (1 024 Ko = 1 Mo) ou par palier de 1 Ko (tarification Web & Mail par palier).

Pour les clients Forfaits Bouygues Telecom, la tarification par palier est proposée par défaut. Sur simple demande vous pouvez accéder à la tarification par Ko.

En cas d'indisponibilité du mode GPRS/EDGE, vous pouvez choisir d'utiliser le mode CSD (au temps écoulé par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible – hors téléphones i-mode® et BlackBerry®).

Depuis l'étranger

Clients Forfaits Bouygues Telecom, s'agissant des services Internet Mobile, la communication est facturée en 2 parties. Une partie correspondant au tarif depuis l'étranger est facturée au plus tard dans les 3 mois suivants. Une partie correspondant au tarif national apparaît sur la facture du mois en cours.

AVANCES SUR CONSOMMATION ET RETARDS DE PAIEMENT

Une avance sur consommation de 400€ vous sera demandée :

- en cas d'inscription au fichier PREVENTEL, de chèque déclaré irrégulier par le Fichier National des Chèques Irréguliers, d'incident ou de retard de paiement (Clients Forfaits Bouygues Telecom et Forfaits bloqués Universal Mobile),
- en cas d'inscription au Service Voyage+ (Clients Forfaits Bouygues Telecom).

Une avance sur consommation de 229€ sera demandée :

- si vous ne fournissez pas les justificatifs obligatoires prévus au recto de votre Contrat de Service,
- si vous bénéficiez déjà d'une carte SIM Bouygues Telecom.

Une avance sur consommation de 395€ sera demandée lors de l'achat de plusieurs cartes SIM Universal Mobile.

Une avance sur consommation de 50€ (ou de 39,80€ pour un Forfait bloqué Universal Mobile) sera demandée si vous ne fournissez pas de chèque annulé à la souscription de votre Contrat de Service.

FRAIS DE GESTION DE LIGNE

	Clients Carte Bouygues Telecom	Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile	Clients Forfaits Bouygues Telecom
Conservation du numéro chez Bouygues Telecom	GRATUIT		
Remise en service pour la reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du client	-		7,50€
Déblocage carte SIM	GRATUIT		
Délivrance du code PUK	7,50€		
Renouvellement carte SIM	Gratuit pour une panne sous garantie, 15€ en cas de perte/vol ou d'une panne non garantie		20€
Pénalité de retard pour retard de paiement	-		1,5 fois le taux de l'intérêt légal avec montant minimum de 5€
Délivrance du code de déverrouillage du téléphone :			
• dans les 6 mois suivant la mise en service	59€	120€ pour un Forfait bloqué 59€ pour une Carte Prépayée	225€
• au-delà	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Clients Forfaits Bouygues Telecom

Relevé de consommation à 6 chiffres

Le relevé de consommation à 6 chiffres permet d'obtenir le détail des communications à 6 chiffres d'une facture.

> 7,50€/relevé

Disponible également pour les Forfaits bloqués Universal Mobile sur les 30 derniers jours à 2,50€/mois.

Duplicata de facture

Un duplicata est la copie exacte d'une facture déjà produite et envoyée au client.

> 7,50€/duplicata

■ Communications depuis le Réseau Partagé

Bouygues Telecom, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir, en France métropolitaine, avec le "Réseau Partagé", les zones qui ne sont pas encore couvertes par un réseau de téléphonie mobile national. Lorsque vous vous trouvez dans le réseau partagé, un code apparaît sur votre écran.

L'accès aux services est restreint et les tarifs de vos communications sont modifiés selon l'offre et les services choisis.

Depuis le réseau partagé, vous pouvez, sous réserve d'activation du Service Voyage ou du Service Voyage Recharge :

- émettre et recevoir des appels et des SMS aux tarifs et aux conditions indiqués ci-dessous selon l'offre et le service choisis, consulter votre répondeur au 660 (gratuit). La personnalisation préalable de votre code d'accès à votre répondeur est nécessaire,
- appeler votre Service Clients au tarif habituel selon l'offre choisie :
 - au 634 pour les clients Carte Bouygues Telecom,
 - au +336 64 20 20 pour les Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile,
 - au 614 pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom,
- appeler gratuitement le serveur de suivi du solde et de rechargement au 630 pour les Clients Carte Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile,
- accéder à l'Internet Mobile WAP en mode CSD,

Depuis le Réseau Partagé, vous ne pouvez pas :

- utiliser les services Internet Mobile en mode GPRS EDGE/3G,
- accéder aux numéros spéciaux commençant par 008, 086, 089, 083,
- envoyer des MMS,
- appeler l'international.

Clients Carte Bouygues Telecom avec le Service Voyage Recharge et Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile avec le Service Voyage (sous réserve d'un crédit > 0,01€), vos appels et vos SMS sont décomptés de votre crédit de communication aux tarifs habituels. Clients Carte Bouygues Telecom avec la Formule Spot, depuis ces zones, vous ne bénéficiez pas de vos minutes offertes.

Clients Forfaits Bouygues Telecom, vos communications sont décomptées aux tarifs habituels. Le traitement des communications peut être décalé dans le temps. Les communications, une fois portées à la connaissance de Bouygues Telecom, s'imputent en priorité sur votre forfait en cours, puis le cas échéant sur votre report des minutes et enfin sont facturées comme des communications hors forfait.

Clients Forfaits Bouygues Telecom avec l'Option Maitrise Appels/24h, vous ne pouvez pas téléphoner ni recevoir des appels depuis le Réseau Partagé, sauf si vous avez demandé de lever les restrictions sur les appels internationaux. Dans ce cas, les communications ne sont pas bloquées une fois le forfait consommé.

Pour plus d'information sur le Réseau Partagé, appelez gratuitement le 605 (depuis un mobile Bouygues Telecom) ou le 0 800 941 605 (depuis un poste fixe).

■ Accès aux services sans communication incluse

APPELS

Vous pouvez accéder au service voix Bouygues Telecom depuis la France métropolitaine sans forfait avec un abonnement de 14€ par mois. Vos appels sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

- appels vers les numéros fixes et les numéros clients Bouygues Telecom : 0,55€/min en heures pleines et 0,184€/min en heures creuses.
- appels vers les autres numéros de mobiles : 0,57€/min en heures pleines et 0,30€/min en heures creuses.

Heures pleines du lundi au vendredi de 8h à 21h30, hors jours fériés nationaux. Heures creuses le reste du temps.

INTERNET MOBILE

Vous pouvez accéder au service d'accès à l'internet depuis un ordinateur portable en France métropolitaine avec un équipement compatible (voir page 42) sans forfait : abonnement de 14€/mois + 10€/Mo.

Clients Forfaits Bouygues Telecom, depuis un téléphone compatible WAP, un BlackBerry® ou un PDA/Smartphone, vous pouvez accéder à l'internet, envoyer et recevoir des e-mails sans forfait de navigation au tarif de 0,01€/Ko **sur demande auprès de votre Service Clients**.

■ Changer d'opérateur sans changer de numéro

La conservation du numéro est accessible en 7 jours (hors jours fériés) sur simple demande à Bouygues Telecom. Elle est disponible sous réserve d'éligibilité de la demande. Vous devez veiller à ce que la ligne à porter soit active le jour du portage.

En outre, vous donnez mandat à Bouygues Telecom pour résilier votre nom et pour votre compte la ligne dont le numéro est à porter. Vous aurez pris connaissance des conditions de résiliation de votre contrat vous liant auprès de votre précédent opérateur.

■ Changer d'offre

Vous êtes Client...	Vous voulez changer pour...	Avant 3 mois	De 3 à 6 mois	Après 6 mois	
Carte Bouygues Telecom ou Carte Universal Mobile	Forfait Bouygues Telecom ou Forfait bloqué Universal Mobile	INDISPONIBLE	GRATUIT		
Forfaits bloqués Universal Mobile	Un autre Forfait bloqué Universal Mobile		GRATUIT		
	Forfait Bouygues Telecom		15€		
	Carte Universal Mobile		GRATUIT		
Forfaits Bouygues Telecom	Forfaits 2 fois plus, 2 fois plus SMS illimités 18h+WE ou Neo.2		INDISPONIBLE		GRATUIT
	Forfait 1h		INDISPONIBLE		30€
	Forfait bloqué Universal Mobile		GRATUIT		
Forfaits Internet Mobile	Forfaits Internet Mobile		GRATUIT		

Règles de changement d'offre applicables aux offres présentées dans ce guide :

Clients Carte Bouygues Telecom ou Carte Universal Mobile.

Dès 3 mois, en tant que titulaire de la ligne et si le solde de votre crédit de communication est positif, vous pouvez changer gratuitement pour un Forfait Bouygues Telecom ou un Forfait bloqué Universal Mobile. Le crédit restant est reporté dans la limite de 50€ au plus tard sur la 2^{ème} facture, sous forme de remise sur facture en cas de changement vers un Forfait Bouygues Telecom et sous forme de crédit de communication en cas de changement vers un Forfait bloqué Universal Mobile et utilisable aux conditions de l'Offre souscrite. Vous conservez votre N° (transfert immédiat dans le cas d'un changement vers un Forfait bloqué Universal Mobile ou en 48h maximum vers un Forfait Bouygues Telecom). Clients Carte Universal Mobile changeant d'offre pour un Forfait bloqué Universal mobile sans engagement, ce changement d'offre est possible dans les magasins Club Bouygues Telecom ou en renvoyant un coupon après avoir appelé le Service Clients.

Le changement d'offre peut entraîner la perte des options éventuellement souscrites dans le cadre de l'ancienne offre. Renseignez-vous auprès de votre Service Clients.

Clients Forfaits bloqués Universal Mobile ou Forfaits Bouygues Telecom avec engagement.

Au moment de votre demande de changement d'offre, si votre durée d'engagement restante est supérieure à la durée d'engagement de la nouvelle offre souscrite, votre durée d'engagement restante est inchangée. Dans les autres cas, vous vous réengagez sur la durée d'engagement de la nouvelle offre souscrite.

Le changement d'offre vers une Carte Universal Mobile n'est possible que si vous n'êtes plus engagé au tarif de 15€ dès 3 mois d'ancienneté. Vous conservez votre N° (transfert effectué en 48h maximum).

■ Offre réservée aux clients inscrits sur le fichier PREVENTEL

Le Forfait avec blocage sera activé si vous êtes inscrit sur le fichier PREVENTEL ou en cas de chèque déclaré irrégulier par le Fichier National des Chèques Irréguliers. Ce forfait est accessible au prix de: 2h = 30€/mois et 4h = 40€/mois. Ce forfait ne permet pas l'envoi de SMS et de MMS. Une fois votre temps de forfait épuisé, vos communications se bloquent dans un délai de 24h maximum. Vous ne pouvez plus alors émettre d'appel, sauf pour consulter votre répondeur Bouygues Telecom (660).

Le prix à la minute en dépassement: 0,30€/min (pour des appels métropolitains vers des fixes et GSM, hors N° courts, spéciaux et appels DATA). Les communications WAP GPRS ne sont pas bloquées. Ce forfait est incompatible avec les Avantages et Options Internet Mobile.

■ Renouvellement du mobile

Clients Carte Bouygues Telecom. pour vous remercier de votre confiance, nous vous proposons de changer votre téléphone, à des conditions privilégiées, dès 12 mois d'ancienneté : renseignez-vous auprès de votre Service Clients (634 - voir tarifs page 4), connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr ou rendez-vous dans votre point de vente.

Clients Forfaits Bouygues Telecom. la fréquence de renouvellement de votre téléphone est fonction du nombre de points (valables 4 ans) acquis grâce à votre consommation mensuelle (pour des services fournis exclusivement par Bouygues Telecom).

Pour changer de mobile, vous devez avoir cumulé suffisamment de points, ajouter éventuellement un complément monétaire et reconduire votre forfait sur 12 ou 24 mois. Pour connaître votre nombre de points, connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr rubrique "Espace Client" ou appelez le serveur vocal du 614 (appel gratuit). Offre réservée aux Clients Forfaits Bouygues Telecom ayant plus d'un an d'ancienneté et n'ayant pas renouvelé dans les 12 derniers mois ou fait l'objet d'incidents de paiement. Si le client est titulaire de plusieurs cartes SIM associées à la même facture, les points liés à chaque carte SIM s'additionnent et se comptabilisent sur le même compte.

Clients Forfaits Internet Mobile, nous vous proposons de changer de Clé USB Internet à des conditions privilégiées, dès 12 mois d'ancienneté : renseignez-vous auprès de votre Service Clients ou rendez-vous dans votre point de vente.

■ Contrôle Parental

Soucieux de protéger le plus jeune public, Bouygues Telecom propose le Contrôle Parental. Ce service vous permet de verrouiller l'accès aux sites proposant des contenus Internet Mobile pouvant heurter la sensibilité de vos enfants. Simple et gratuit, il est accessible depuis un mobile WAP.

Si l'utilisateur de la ligne est mineur, nous vous recommandons son activation au moment de la souscription. Pour désactiver ce service, contactez votre Service Clients.

Pour retrouver toute l'information sur les risques potentiels de certains contenus, les bons conseils pour protéger vos enfants ou pour signaler tout site ou contenu illégal, connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique Espace Client puis Contrôle Parental.

Clients Forfaits Internet Mobile, vous avez la possibilité d'activer un dispositif de Contrôle Parental en vous connectant sur www.bouyguetelecom.fr.

■ Annuaire Universel

L'Annuaire Universel recense les numéros de téléphones mobiles, fixes et les coordonnées des clients des opérateurs français.

En inscrivant votre N° de mobile à l'Annuaire Universel, vous rendez accessible votre numéro de téléphone mobile aux interlocuteurs qui souhaitent vous joindre. Cette inscription est entièrement gratuite.

Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires de l'internet et services de renseignements téléphoniques.

Vous pouvez choisir de restreindre l'accès aux informations qui vous concernent :

- liste anti-prospection : vos coordonnées restent visibles mais ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales,
- liste anti-annuaire inversé : vos informations personnelles ne peuvent pas être retrouvées à partir de votre N° de mobile,
- liste sans adresse complète : seuls votre code postal et votre ville apparaissent,
- liste sans prénom complet : seule l'initiale reste visible.

Si le titulaire et l'utilisateur de la ligne sont différents, vous pouvez choisir d'inscrire l'un ou l'autre. Pour modifier gratuitement votre inscription à l'Annuaire Universel, connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Espace Client" ou sur www.universalmobile.fr ou appelez le 602 depuis votre mobile Bouygues Telecom (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

■ Mobile Speak™, solutions pour les personnes déficientes visuelles

Ce logiciel, mis à la disposition des clients aveugles ou malvoyants, facilite l'utilisation de la téléphonie mobile par la vocalisation des fonctionnalités du mobile. En partenariat avec Handicap Zéro, la 1^{ère} installation de ce logiciel est offerte, sous réserve de disposer d'un téléphone compatible. Pour plus d'informations, contactez le N° vert 0 800 39 39 51 (appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) ou connectez-vous sur www.handicapzero.org.





les offres

Carte Bouygues Telecom	20
Carte Universal Mobile	26
Forfaits bloqués Universal Mobile	30
Forfait 1h	34
Forfait 2 fois plus	36
Forfait 2 fois plus SMS Illimités 18H+WE	38
Forfait Neo.2	40
Forfaits PC Internet Mobile	42

CARTE BOUYGUES TELECOM

- Pas d'engagement, pas d'abonnement.
- Décompte à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors N° courts, spéciaux, DATA et internationaux décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible).
- Aucun risque de dépassement : toutes vos communications sont déduites de votre crédit. Vous répartissez ce crédit comme vous le souhaitez entre les appels en France, depuis et vers l'étranger, les SMS, les MMS et l'Internet Mobile.
- Vous profitez immédiatement d'un crédit de communication offert de 4€ sur votre SIM Carte Bouygues Telecom, utilisable par défaut au tarif de la Formule Classique. Ce crédit est valable pendant 1 mois à compter de votre 1^{er} appel.
- Vous rechargez ensuite votre crédit à votre rythme : quand vous le voulez, du montant dont vous avez besoin. A chaque rechargement, vous avez le choix entre 5 formules selon votre usage (Classique, SMS illimités, Max de Temps, Spot ou Soir & Week-end).
- Durée de validité de votre ligne : 8 mois à compter de votre dernier rechargement.
- Lorsque votre crédit est épuisé :
 - vous pouvez continuer à consulter gratuitement votre répondeur, jusqu'à la fin de validité de votre crédit en France métropolitaine,
 - vous restez joignable jusqu'à la fin de validité de votre ligne.

Tarifs Formule Classique

Vous profitez d'un crédit valable jusqu'à 6 mois et d'un tarif unique vers tous les opérateurs 24h/24, 7j/7.

Crédit de communication	10€	15€	20€	25€	35€	60€
				+	+	+
				2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
Equivalent appels (0,50€/min)	20 min	30 min	40 min	55 min ⁽¹⁾	1h30 ⁽¹⁾	2h30 ⁽¹⁾
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
Equivalent SMS (0,12€/envoi/destinataire)	83 SMS	125 SMS	166 SMS	229 SMS ⁽¹⁾	375 SMS ⁽¹⁾	625 SMS ⁽¹⁾
Validité du crédit	15 jours	1 mois	1 mois ½	2 mois	3 mois	6 mois
MMS /envoi/destinataire	0,30€					

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

(1) Crédit offert inclus.

Tarifs Formule SMS illimités

Vous bénéficiez de SMS illimités⁽²⁾ vers tous les opérateurs tous les jours de 17h à minuit et toute la journée le mercredi et le week-end. Et grâce à votre crédit de communication, vous pouvez envoyer des SMS le reste du temps et appeler tous les opérateurs 24h/24 7j/7.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h - 17h	0,12€/SMS			0,12€/SMS			
17h - 24h	SMS ILLIMITÉS VERS TOUS LES OPÉRATEURS						

Crédit de communication	10€	15€	20€	25€	35€	60€
				+	+	+
				2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
	SMS illimités vers tous les opérateurs⁽²⁾ tous les jours dès 17h et toute la journée le mercredi et le week-end					
Equivalent appels (0,50€/min)	20 min	30 min	40 min	55 min ⁽³⁾	1h30 ⁽³⁾	2h30 ⁽³⁾
Equivalent SMS (0,12€/envoi/destinataire hors créneaux illimités)	83 SMS	125 SMS	166 SMS	229 SMS ⁽³⁾	375 SMS ⁽³⁾	625 SMS ⁽³⁾
Validité du crédit	12 jours	21 jours	1 mois	40 jours	2 mois	4 mois
MMS /envoi/destinataire	0,30€					

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

(2) SMS illimités **jusqu'à minuit** entre mobiles, exclusivement entre 2 individus et à usage privé, sous réserve d'un crédit > 0,01€. Envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio et cession interdits.

(3) Crédit offert inclus.

■ Tarifs Formule Max de Temps

Vous profitez de 2 fois plus d'appels vers tous les opérateurs fixes et mobiles 24h/24 et 7j/7 en France et de tarifs avantageux vers l'Europe, le Maghreb et le reste de l'Afrique.

Crédit de communication	5€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
					+	+	+
					2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
Equivalent appels France/Europe (0,25€/min) ⁽⁴⁾	20 min	40 min	1h	1h20	1h50 ⁽⁵⁾	3h ⁽⁵⁾	5h ⁽⁵⁾
Maghreb (0,35€/min) ⁽⁴⁾	14 min	28 min	42 min	57 min	1h18 ⁽⁵⁾	2h08 ⁽⁵⁾	3h34 ⁽⁵⁾
Afrique (0,39€/min) ⁽⁴⁾	12 min	25 min	38 min	51 min	1h10 ⁽⁵⁾	1h55 ⁽⁵⁾	3h12 ⁽⁵⁾
Equivalent SMS (0,075€/envoi/destinataire)	66 SMS	133 SMS	200 SMS	266 SMS ⁽⁵⁾	366 SMS ⁽⁵⁾	600 SMS ⁽⁵⁾	1000 SMS ⁽⁵⁾
Validité du crédit	4 jours	8 jours	15 jours	21 jours	1 mois	1 mois ½	3 mois
MMS /envoi/destinataire	0,30€						

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

Remarque : la recharge 5€ est uniquement disponible en rechargement par carte bancaire (hors distributeur automatique de billets) ou en Rechargement Express.

(4) Appels métropolitains (hors N° courts, spéciaux, DATA) décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde. Appels depuis la France métropolitaine vers l'Union Européenne, le Maghreb et l'Afrique (hors N° courts spéciaux, DATA) décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

(5) Crédit offert inclus.

Tarifs Formule Spot

Pour vous inscrire gratuitement à la Formule Spot, composez le 7711 (appel gratuit depuis votre mobile) ou allez sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Espace Client".

Vous doublez votre temps de communication grâce à des minutes offertes vers les numéros fixes et clients Bouygues Telecom. Il vous suffit de composer le 777 avant le numéro de votre correspondant. Vous seul entendez un spot de publicité de 20 secondes avant d'être mis en relation avec votre correspondant. Ensuite, votre communication est gratuite dans la limite du crédit offert et n'est jamais interrompue par la pub. Ce crédit de communication ne bénéficie pas du report de crédit d'une recharge à l'autre. Vous disposez également d'un crédit de communication pour appeler et envoyer des SMS vers tous les opérateurs.

Crédit de communication	10€	15€	20€	25€	35€	60€
				+	+	+
				2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
Equivalent appels en tarif normal (0,50€/min) offerts par la pub ⁽¹⁾	20 min	30 min	40 min	55 min ⁽²⁾	1h30 ⁽²⁾	2h30 ⁽²⁾
	20 min	30 min	40 min	55 min ⁽²⁾	1h30 ⁽²⁾	2h30 ⁽²⁾
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
Equivalent SMS (0,12€/envoi/destinataire)	83 SMS	125 SMS	166 SMS	229 SMS ⁽²⁾	375 SMS ⁽²⁾	625 SMS ⁽²⁾
Validité du crédit	15 jours	1 mois	1 mois ½	2 mois	3 mois	6 mois
MMS/envoi/destinataire	0,30€					

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

(1) Appels vers les N° fixes et clients Bouygues Telecom.

(2) Crédit offert inclus.

Tarifs Formule Soir & Week-end

Vous appelez à tarif réduit vers tous les opérateurs tous les jours de 21h à 9h et toute la journée le week-end.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h - 21h	Tarif normal : 0,60€/min						
21h - 9h	Tarif réduit : 0,25€/min						

Crédit de communication	10€	15€	20€	25€	35€	60€
				+	+	+
				2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
Equivalent appels En tarif réduit (0,25€/min)	40 min	1h	1h20	1h50 ⁽³⁾	3h ⁽³⁾	5h ⁽³⁾
	16 min	25 min	33 min	45 min ⁽³⁾	1h15 ⁽³⁾	2h05 ⁽³⁾
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
	En tarif normal (0,60€/min)					
Equivalent SMS (0,12€/envoi/destinataire)	83 SMS	125 SMS	166 SMS	229 SMS ⁽³⁾	375 SMS ⁽³⁾	625 SMS ⁽³⁾
Validité du crédit	15 jours	1 mois	1 mois ½	2 mois	3 mois	6 mois
MMS/envoi/destinataire	0,30€					

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

(3) Crédit offert inclus.

■ Services gratuits (pour plus d'informations, voir pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Présentation du numéro et double appel,
- Consultation du répondeur (660), même si le crédit est épuisé⁽⁴⁾,
- Service Clients (634) : serveur vocal gratuit,
- Report du crédit non consommé, sans limite de montant⁽⁵⁾,
- 5 SMS "Appelle-moi" et 5 SMS "Recharge ma Carte" chaque mois⁽⁶⁾, sur simple appel au 685,
- Accès automatique au Service Voyage Recharge pour appeler depuis l'étranger,
- Appel incognito sur demande.
- Contrôle parental pour l'Internet Mobile, sur demande.
- Prêt pendant 45 jours d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol en Point S.A.V. (en France métropolitaine),
- Accès à l'Internet Mobile.
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises avec mobile et messageries compatibles) en France métropolitaine, sous réserve d'un crédit > 0,01€⁽⁷⁾.

■ Suivi Conso et Rechargement

POUR SUIVRE VOTRE CONSOMMATION :

- Vous appelez gratuitement le **630** depuis votre mobile ou vous vous connectez sur **www.bouyguestelecom.fr** 24h/24, 7j/7,
- Vous recevez automatiquement des alertes SMS⁽⁸⁾ avant l'épuisement de votre crédit, avant la fin de validité de votre crédit et avant la fin de validité de votre ligne,
- Un bip est émis 20 secondes avant l'épuisement de votre crédit de communication pour vous permettre de ne pas être coupé pendant votre conversation. L'envoi de SMS/MMS et les communications DATA juste avant l'épuisement de votre crédit peuvent générer un crédit négatif qui sera alors décompté de votre prochaine recharge.

POUR RECHARGER VOTRE CARTE BOUYGUES TELECOM :

Lorsque vous rechargez, vous choisissez l'un des 7 montants de recharge (5€, 10€, 15€, 20€, 25€, 35€ et 60€ de crédit de communication) et l'une des 5 formules (Classique, SMS illimités, Max de Temps, Spot ou Soir & Week-end). La recharge 5€ est uniquement disponible en Formule Max de Temps, et en rechargement par carte bancaire (hors distributeur automatique de billets) ou en Rechargement Express.

Vous rechargez votre crédit à votre rythme grâce à de nombreux modes de rechargement, disponibles et accessibles 24h/24, 7j/7. Lorsque vous rechargez avant la fin de validité de votre crédit, le crédit restant s'ajoute automatiquement et sans frais à votre nouveau crédit. Celui-ci est alors utilisable aux conditions de la nouvelle recharge.

A chaque nouveau rechargement, les dates de validité de votre crédit et de votre ligne sont automatiquement reportées.

Si vous ne rechargez pas avant la fin de validité de votre crédit, vous perdrez votre crédit de communication restant.

Si vous ne rechargez pas avant la fin de validité de votre ligne, vous perdrez définitivement votre numéro de téléphone.

MODES DE RECHARGEMENT :

Par carte bancaire au 630 ou sur www.bouyguestelecom.fr :

- Accessible à tous les détenteurs d'une carte bancaire émise en France sans inscription préalable,
- Disponible 24h/24, 7j/7, où que vous soyez,
- Rechargement sécurisé grâce à la saisie des 3 chiffres situés au dos de votre carte bancaire.

(4) Durant toute la validité du crédit en France métropolitaine. **(5)** Sous réserve d'un rechargement avant la fin de validité du crédit et hors minutes offertes de la Formule Spot. **(6)** SMS métropolitains non reportables. **(7)** Listes et paramétrage sur www.bouyguestelecom.fr **(8)** Votre mobile doit être allumé et en zone de couverture.

Au 630 depuis votre mobile Carte Bouygues Telecom :

- Gratuit en France métropolitaine,
- Au prix d'un appel de l'étranger vers la France, depuis l'étranger,

Vous pouvez également appeler le 630 depuis un poste fixe en composant le 0 810 801 630 (voir tarifs de l'opérateur fixe).

Sur www.bouyguetelecom.fr :

- Possibilité de rechargement par ou pour un tiers en spécifiant le numéro de la ligne à recharger,
- Accès gratuit en France et à l'étranger.

Une carte bancaire ne peut recharger qu'une seule ligne Carte Bouygues Telecom dans la limite de 75€ par mois.

Le paiement par carte bancaire est soumis à la réglementation du Groupement Interbancaire CB et peut, à ce titre, évoluer à tout moment.

Par carte ou ticket recharge dans un point de vente :

Selon son équipement, votre commerçant vous donnera une carte ou un ticket recharge. Ces 2 modes de rechargement sont équivalents.

- En vente dans les magasins Club Bouygues Telecom, chez la majorité des débitants de tabac, dans les grandes surfaces, la plupart des magasins de presse, les magasins spécialisés, certaines stations-services, boulangeries et bureaux de Poste.
- Pour recharger votre crédit de communication :
 - munissez-vous de votre carte ou ticket recharge,
 - appelez gratuitement le **630** depuis votre mobile et choisissez le menu rechargement,
 - saisissez le code figurant sur votre carte ou ticket recharge, puis laissez-vous guider.

Chez certains débitants de tabac et presse, vous pourrez accéder au Rechargement Express :

- Indiquez à votre revendeur le N° de téléphone Carte Bouygues Telecom à recharger, le montant et la formule de rechargement souhaités.
- Après le paiement, le montant est automatiquement crédité sur la Carte Bouygues Telecom de votre choix. Vous n'aurez pas besoin d'appeler le **630**.

Dans les distributeurs automatiques de billets :

- Disponible 24h/24 7j/7 avec votre carte bancaire quelle que soit votre banque.
- Depuis tous les distributeurs de billets portant le logo Bouygues Telecom.
- Le paiement est sécurisé grâce à la saisie du code confidentiel de votre carte bancaire.

Sur le site internet de votre banque :

- Accessible aux clients LCL ou Crédit Mutuel.
- Disponible 24h/24, 7j/7.
- Vous rechargez sur le site internet de votre banque, dans la rubrique "Rechargement Mobile".
- A chaque rechargement, vous recevez un SMS de confirmation.

Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽¹⁾

	Europe (zones 1, 2, 3)	Europe (zone 4) + Groënland	Maghreb	DOM-TOM + USA + Canada	Afrique	Reste du monde
Appels avec la Formule Max de Temps	0,25€/min	1€/min	0,35€/min	0,60€/min	0,39€/min	1,50€/min
Appels avec les autres formules	zone 1 : 0,60€/min zone 2 : 1€/min zone 3 : 1,50€/min	1€/min	0,60€/min	0,60€/min	1,50€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€					

(1) Voir conditions d'accès page 6.

Tarifs hors N° spéciaux, pour des appels vers les fixes et les mobiles décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Europe Zone 1 : Açores (Iles), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (Iles), Belgique, Canaries (Iles), Crète, Danemark, Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, St-Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

Europe Zone 2 : Bulgarie, Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.

Europe Zone 3 : Estonie, Lettonie, Lituanie.

Europe Zone 4 : Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie.

Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.

DOM-TOM : Désirade (Ia), Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Mayotte, Réunion (Ia), Saintes (Iles), St-Barthélémy, St-Martin, St-Pierre-et-Miquelon.

Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores (Iles), Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles (Iles), Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Reste du monde : Reste de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Russie, Ukraine) + Amériques + Asie Australie/Océanie.

Tarifs des communications depuis l'étranger

Avec le Service Voyage Recharge

	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
Appels vers la France métropolitaine et le pays visité	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€ (réception gratuite)			
MMS/envoi/destinataire	0,30€ + 0,01€/Ko (réception gratuite)			

Pour connaître le détail des zones, reportez-vous à la liste des pays pages 6 et 7.

Tarifs hors N° spéciaux, pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité. Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon mobile à l'étranger".

CARTE UNIVERSAL MOBILE

- Pas d'engagement, pas d'abonnement.
- Décompte à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors N° courts, spéciaux, DATA et internationaux décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.)
- Aucun risque de dépassement : toutes vos communications sont déduites de votre crédit. Vous répartissez ce crédit comme vous le souhaitez entre les appels en France, depuis et vers l'étranger, les SMS, les MMS et l'Internet Mobile.
- Vous profitez immédiatement d'un crédit de communication offert de 4€ sur votre SIM Carte Universal Mobile. Ce crédit est valable pendant 1 mois à compter de votre 1^{er} appel.
- Vous rechargez ensuite votre crédit à votre rythme : quand vous le voulez, du montant dont vous avez besoin. Vous bénéficiez gratuitement du report du crédit non consommé sans limite de montant, si vous rechargez avant sa fin de validité.
- Durée de validité de votre ligne : 8 mois à compter de votre dernier rechargement.
- Lorsque votre crédit est épuisé :
 - vous pouvez continuer à consulter gratuitement votre répondeur, jusqu'à la fin de validité de votre crédit en France métropolitaine,
 - vous restez joignable jusqu'à la fin de validité de votre ligne.

■ Tarifs des communications

- 7 montants de recharges au choix : **6€, 10€, 15€, 20€, 25€, 35€, 60€.**
- Quelle que soit votre recharge, vous bénéficiez de la Formule **" +2Temps après les cours "** pour téléphoner plus longtemps vers TOUS les opérateurs : **un tarif réduit tous les soirs de 17h à minuit et toute la journée le mercredi et le week-end.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h - 17h	0,60€/min			0,60€/min			
17h - 24h	0,30€/min						

Crédit de communication	6€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
					+	+	+
					2,50€ offerts	10€ offerts	15€ offerts
Equivalent appels en tarif réduit (0,30€/min)	20 min	33 min	50 min	1h06	1h31 ⁽¹⁾	2h30 ⁽¹⁾	4h10 ⁽¹⁾
en tarif normal (0,60€/min)	10 min	16 min	25 min	33 min	45 min ⁽¹⁾	1h15 ⁽¹⁾	2h05 ⁽¹⁾
Equivalent SMS (0,10€/envoi/destinataire)	60 SMS	100 SMS	150 SMS	200 SMS	275 SMS ⁽¹⁾	450 SMS ⁽¹⁾	750 SMS ⁽¹⁾
Validité du crédit	8 jours	15 jours	1 mois	1 mois ½	2 mois	3 mois	6 mois
MMS /envoi/destinataire	0,30€						

Communications métropolitaines vers tous les opérateurs (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

(1) Crédit offert inclus.

■ Services gratuits et inclus pour plus d'informations, voir pages 4 à 17 et 44 à 52.

- Présentation du numéro et double appel,
- Consultation du répondeur (660), même si le crédit est épuisé⁽²⁾,
- Service Clients (2020) : serveur vocal gratuit,
- Report du crédit non consommé, sans limite de montant⁽³⁾,
- 5 SMS “apL moi” chaque mois, accessibles au 685 (appel gratuit) + 5 SMS “apL moi” supplémentaires depuis www.universalmobile.fr⁽⁴⁾,
- 50 SMS métropolitains depuis www.universalmobile.fr pour envoyer gratuitement à vos proches votre nouveau numéro de téléphone,
- Accès automatique au Service Voyage pour appeler depuis l'étranger,
- Appel incognito sur demande,
- Prêt pendant 45 jours d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol en Point S.A.V. (en France métropolitaine),
- Accès à l'Internet Mobile. Contrôle Parental sur demande.
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises avec mobile et messageries compatibles) en France métropolitaine, sous réserve d'un crédit > 0,01€⁽⁵⁾,
- Music Scoop : écoutez gratuitement et sans limite les compilations des nouveautés musicales Universal Music au 2010,
- e-Music Scoop : téléchargez gratuitement des extraits de nouveautés musicales Universal Music sur votre téléphone compatible (surf et contenus gratuits).

■ Suivi Conso et rechargement

POUR SUIVRE VOTRE CONSOMMATION :

- Vous appelez gratuitement le **630** depuis votre mobile ou vous vous connectez sur www.universalmobile.fr 24h/24, 7j/7.
- Vous recevez automatiquement des alertes SMS⁽⁶⁾ avant l'épuisement de votre crédit, avant la fin de validité de votre crédit et avant la fin de validité de votre ligne.
- Un bip est émis 20 secondes avant l'épuisement de votre crédit de communication pour vous permettre de ne pas être coupé dans vos conversations. L'envoi de SMS/MMS et les communications DATA juste avant l'épuisement de votre crédit peuvent générer un crédit négatif qui sera alors décompté de votre prochaine recharge.

POUR RECHARGER VOTRE CARTE UNIVERSAL MOBILE :

Vous rechargez votre crédit à votre rythme grâce à de nombreux modes de rechargement, disponibles et accessibles 24h/24, 7j/7. Lorsque vous rechargez avant la fin de validité de votre crédit, le crédit restant s'ajoute automatiquement et sans frais à votre nouveau crédit. Celui-ci est alors utilisable aux conditions de la nouvelle recharge.

A chaque nouveau rechargement, les dates de validité de votre crédit et de votre ligne sont automatiquement reportées. Si vous ne rechargez pas avant la fin de validité de votre ligne, vous perdrez définitivement votre numéro de téléphone et votre crédit restant.

Si le crédit est négatif, le solde est reporté sur le rechargement suivant et est imputé sur le crédit de communication de la nouvelle recharge. Les crédits de communication offerts par Bouygues Telecom ne reportent pas les délais précités et sont utilisables sous réserve d'un crédit de communication positif et ne sont pas reportés sur le rechargement suivant. A l'issue des délais si vous n'avez pas effectué de rechargement :

- a) aucun rechargement ni changement d'offre de Carte Universal Mobile ne sera plus possible et la carte SIM sera désactivée;
- b) le numéro de téléphone correspondant sera définitivement perdu.

(2) Durant toute la validité du crédit en France métropolitaine.

(3) Sous réserve d'un rechargement avant la fin de validité du crédit.

(4) SMS métropolitains non reportables.

(5) Listes et paramétrage sur www.universalmobile.fr.

(6) Votre mobile doit être allumé et en zone de couverture.

MODES DE RECHARGEMENT :

Par carte bancaire au 630 ou sur www.universalmobile.fr :

- Accessible à tous les détenteurs d'une carte bancaire émise en France sans inscription préalable.
- Disponible 24h/24, 7j/7, où que vous soyez.
- Rechargement sécurisé grâce à la saisie des 3 chiffres situés au dos de votre carte bancaire.

Au 630 depuis votre mobile Carte Universal Mobile :

- Gratuit en France métropolitaine.
- Au prix d'un appel de l'étranger vers la France, depuis l'étranger.

Vous pouvez joindre le **630** depuis un poste fixe en composant le 0 810 801 630 (voir tarifs de l'opérateur fixe).

Sur www.universalmobile.fr :

- Possibilité de rechargement par ou pour un tiers en spécifiant le numéro de la ligne à recharger.
- Accès gratuit depuis l'étranger.

Une carte bancaire ne peut recharger qu'une seule ligne Carte Universal Mobile dans la limite de 75€ par mois.

Le paiement par carte bancaire est soumis à la réglementation du Groupement Interbancaire CB et peut, à ce titre, évoluer à tout moment.

Par carte ou ticket recharge Bouygues Telecom dans un point de vente :

- En vente dans les magasins Club Bouygues Telecom, chez la majorité des débitants de tabac, dans les grandes surfaces, la plupart des magasins de presse, les magasins spécialisés, certaines stations-services, boulangeries et bureaux de Poste.
- Pour recharger votre crédit de communication :
 - munissez-vous de votre carte ou ticket recharge
 - appelez gratuitement le **630** depuis votre mobile et choisissez le menu rechargement,
 - saisissez le code figurant sur votre carte ou ticket recharge puis laissez-vous guider.

Votre Carte Universal Mobile sera créditée du montant de la recharge et vos communications seront toujours décomptées aux tarifs de la Formule "**+2 Temps après les cours**".

Montants disponibles par mode de rechargement :

Crédit de communication	6€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
					+ 2,50€ offerts	+ 10€ offerts	+ 15€ offerts
Carte et Ticket Recharge		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte Bancaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽¹⁾

	zone 1	zone 2	zone 3
Appels	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€ pour envoi vers les mobiles étrangers disponibles		

(1) Voir conditions d'accès page 6.

Tarifs hors N° spéciaux, pour les appels vers les fixes et les mobiles sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. La possibilité d'envoi de SMS et/ou MMS est variable en fonction de l'opérateur de réception du SMS et/ou MMS.

Toutes les informations et la liste des pays sont disponibles sur www.universalmobile.fr.

Zone 1: Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane française, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (Ile de), Royaume-Uni, Saint Pierre et Miquelon, San Marin, Saint Martin (FR et PB), Suède, Suisse, Tunisie, Vatican.

Zone 2: Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Groenland, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Zone 3 reste du monde: Reste de l'Europe (Estonie, Lettonie, Lituanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Russie, Ukraine), Afrique, Amériques, Asie, Australie/Océanie.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger

Avec le Service Voyage

	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
Appels	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€ (réception gratuite)			
MMS/envoi/destinataire	0,30€ + 0,01€/Ko (réception gratuite)			

Pour connaître le détail des zones, reportez-vous à la liste des pays pages 6 et 7.

Tarifs hors N° spéciaux, pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Toutes les informations sont disponibles sur www.universalmobile.fr, rubrique "Espace Client", puis "ma conso/en savoir+/Appels de France vers l'étranger". L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

Pour tout savoir sur les services disponibles depuis l'étranger, connectez-vous sur www.universalmobile.fr.

FORFAITS BLOQUÉS UNIVERSAL M

(offres réservées aux particuliers hors activité professionnelle)

- Toutes vos communications sont incluses dans votre Forfait bloqué, avec la garantie de ne jamais dépasser votre budget.
- Lorsque votre crédit est épuisé :
 - vos communications sont bloquées automatiquement : vous maîtrisez votre budget,
 - vous restez joignable : vous continuez à recevoir vos appels, vos SMS et vous pouvez consulter votre répondeur en France métropolitaine,
 - vous pouvez recharger au 630 (recharges à partir de 6€ de crédit de communication, voir page 32).

■ Tarifs Forfait bloqué SMS & Music illimités 24h/24

Durée	jusqu'à 1h30	jusqu'à 2h
	⊕	
	SMS/MMS illimités vers tous les opérateurs 24h/24 7j/7 ⁽¹⁾	
	⊕	
	Téléchargement illimité de tous les nouveaux singles Universal Music sur PC puis mobile puis écoute illimitée ⁽²⁾	
	⊕	
	Windows Live™ Messenger illimité 24h/24 7j/7 ⁽³⁾	
Prix mensuel (24 mois)	24,90€	29,90€
Prix mensuel (12 mois)	27,90€	32,90€

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).
Engagement **12 mois minimum**.

■ Tarifs Forfait bloqué SMS Illimités

Durée	jusqu'à 1h
	⊕
	SMS illimités vers tous les opérateurs tous les jours de 17h à minuit et toute la journée le mercredi et le week-end ⁽¹⁾ (0,09€/envoi/destinataire le reste du temps)
	⊕
	Windows Live™ Messenger illimité 24h/24 7j/7 ⁽³⁾
Prix mensuel (24 mois)	19,90€
Prix mensuel (12 mois)	22,90€
MMS/envoi/destinataire	0,29€

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).
Engagement **12 mois minimum**.

Dans le cas où votre offre serait prochainement enrichie de la TV, les modalités d'application de la TVA seraient modifiées pour intégrer la TVA associée. Le montant TTC de votre offre resterait inchangé, seul son montant HT serait modifié.

(1) SMS/MMS métropolitains exclusivement entre 2 individus et à usage privé (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA) sous réserve d'un crédit > **0,01€**. La cession des SMS, l'envoi de SMS MMS depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio sont interdits.

(2) Singles numérisés des 3 derniers mois téléchargeable depuis un **PC compatible puis transférable vers 3 baladeurs numériques et 1 mobile compatibles** pendant la durée du forfait.

(3) Souscription au site et trafic (Ko) illimité, sous réserve d'un crédit > **0,01€**. Service édité par Miyowa accessible avec un téléphone WAP compatible.

(2) (3) Services accessible en France métropolitaine pendant la durée du forfait bloqué souscrit. **Liste et détails sur www.universalmobile.fr**

■ Tarifs Mon 1^{er} Forfait bloqué

Durée	jusqu' à 1h
	SMS à 0,09€/envoi/destinataire
Prix mensuel (24 mois)	17,90€
Prix mensuel (12 mois)	19,90€
MMS/envoi/destinataire	0,29€

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA). Existe également sans engagement en carte SIM seule à 19,90€/mois.

■ Services gratuits et inclus (pour plus d'informations, voir pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Report du crédit non consommé sans limite de temps⁽⁴⁾,
- Consultation du répondeur en France métropolitaine, même si le crédit est épuisé (660),
- Présentation du numéro et double appel,
- Alertes Conso par SMS⁽⁵⁾,
- Serveur de rechargement et de consultation du solde (630),
- Service Clients : serveur vocal gratuit (2020),
- SMS “apL moi” pour demander à vos proches de vous appeler même lorsque votre crédit est épuisé : 10 SMS/mois sur simple appel au 685 + 5 SMS/mois depuis www.universalmobile.fr⁽⁶⁾,
- 50 SMS métropolitains depuis le site web www.universalmobile.fr pour envoyer gratuitement à vos proches votre nouveau numéro,
- Accès à l'Internet Mobile. Contrôle parental sur demande,
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises avec mobiles et messageries compatibles) en France métropolitaine, sous réserve d'un crédit > 0,01€⁽⁷⁾,
- Music Scoop : écoute gratuite et sans limite les compilations des nouveautés musicales Universal Music (2010),
- e-Music Scoop : téléchargement gratuit des extraits de nouveautés musicales Universal Music sur votre téléphone compatible (surf et contenus gratuits),
- Accès au Service Voyage pour appeler depuis l'étranger,
- Appel incognito permanent ou appel par appel,
- Prêt d'un téléphone en France métropolitaine en cas de panne, perte ou vol pendant 45 jours.

(4) Le crédit reporté disponible (rechargement inclus) ne peut dépasser le montant du forfait bloqué soucrit.

(5) Votre mobile doit être allumé et en zone de couverture.

(6) SMS métropolitains non reportables.

(7) Listes et paramétrage sur www.universalmobile.fr

■ Modalités de paiement

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DEUX MOYENS DE PAIEMENT :

- Par prélèvement sur votre compte bancaire ou postal, effectué automatiquement tous les 30 jours.
- Par mandat-compte avec le versement d'une somme de 400€.

POUR RECHARGER VOTRE FORFAIT BLOQUÉ :

- Si votre crédit est épuisé et que vous souhaitez continuer à appeler sans attendre le mois suivant, vous pouvez recharger votre Forfait bloqué Universal Mobile par carte bancaire, par prélèvement sur votre compte bancaire ou en achetant une recharge Carte Bouygues Telecom. Seul le crédit de communication de ces recharges est compatible, il sera décompté au tarif du forfait bloqué souscrit.
- Le crédit et les recharges complémentaires sont reportables sans limite de temps. Le crédit reporté disponible ne peut dépasser le montant du forfait bloqué souscrit.
- A chaque rechargement, vous pouvez choisir parmi plusieurs modes de rechargement disponibles 24h/24, 7j/7 :

Carte ou Ticket Recharge Bouygues Telecom dans un point de vente :

Disponibles dans les magasins Club Bouygues Telecom, chez la plupart des débitants de tabac, en grandes surfaces, dans les magasins spécialisés, les bureaux de Poste, les magasins de presse ainsi que certaines stations-services et boulangeries.

Pour recharger votre crédit de communication :

- munissez-vous de votre carte ou ticket recharge,
- appelez gratuitement le 630 et choisissez le menu rechargement,
- saisissez le code figurant sur votre carte ou ticket recharge puis laissez-vous guider.

Par carte bancaire ou par prélèvement sur votre compte bancaire ou postal (dans la limite de 75€/mois) :

Pour recharger, appelez le 630 et laissez-vous guider pour personnaliser votre code d'accès. L'appel est gratuit depuis la France métropolitaine et facturé depuis l'étranger au prix d'un appel depuis l'étranger vers la France.

Montants disponibles par mode de paiement :

Les conditions des rechargements et formules Carte Bouygues Telecom ne s'appliquent pas à votre Forfait bloqué Universal Mobile.

Crédit de communication	6€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
					⊕ 2,50€ offerts	⊕ 10€ offerts	⊕ 15€ offerts
Carte Recharge Bouygues Telecom		✓	✓		✓	✓	
Ticket Recharge Bouygues Telecom		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Prélèvement compte bancaire ou postal	✓		✓	✓		✓	
Carte bancaire	✓		✓	✓		✓	

En cas d'absence de chèque annulé au moment de la souscription, vous devez vous munir de votre carte bancaire et de votre RIB. Il vous est alors possible de souscrire avec une avance sur consommation à " Mon 1^{er} Forfait bloqué " (engagement 12 mois) ou au " Forfait bloqué SMS illimités " (engagement 24 mois). Une avance sur consommation de 39,80€, équivalent à vos deux premiers mois de forfait, sera immédiatement débitée de votre carte bancaire.

Il n'y aura aucun autre prélèvement pendant les deux premiers mois au titre de votre forfait.

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽¹⁾

	zone 1	zone 2	zone 3
Appels	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€ pour envoi vers les mobiles étrangers disponibles		

(1) Voir conditions d'accès page 6.

Tarifs hors N° spéciaux, pour les appels vers les fixes et les mobiles sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. La possibilité d'envoi de SMS et/ou MMS est variable en fonction de l'opérateur de réception du SMS et/ou MMS.

Toutes les informations et la liste des pays sont disponibles sur www.universalmobile.fr.

Zone 1 : Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane française, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (Ile de), Royaume-Uni, Saint Pierre et Miquelon, San Marin, Saint Martin (FR et PB), Suède, Suisse, Tunisie, Vatican.

Zone 2 : Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Groenland, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Zone 3 : reste du monde Reste de l'Europe (Estonie, Lettonie, Lituanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Russie, Ukraine), Afrique, Amériques, Asie, Australie/Océanie.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger

Avec le Service Voyage

	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
Appels	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€ (réception gratuite)			
MMS/envoi/destinataire	0,29€ + 0,01€/Ko (réception gratuite)			

Pour connaître le détail des zones, reportez-vous à la liste des pays pages 6 et 7.

Tarifs hors N° spéciaux, pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Toutes les informations sont disponibles sur www.universalmobile.fr, rubrique "Espace Client", puis "ma conso/en savoir+/Appels de France vers l'étranger". L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

Pour tout savoir sur les services disponibles depuis l'étranger, connectez-vous sur www.universalmobile.fr, rubrique "Le kit Voyage".

FORFAIT 1H

Tarifs

DURÉE ⁽¹⁾	1h
PRIX MENSUEL⁽²⁾ (24 mois)	17,90€
PRIX MENSUEL (12 mois)	19,90€
PRIX AU-DELÀ DU FORFAIT	0,34€/min
SMS /envoi/destinataire	0,12€
MMS /envoi/destinataire	0,30€
E-MAILS	Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko)

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique; autres modes de paiement: prix majorés de 1€/mois.

Engagement 12 mois minimum.

Incompatible avec l'Option "Dégressivité moins 10%".

(1) Appels métropolitains décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde (hors N° courts, spéciaux, internationaux non compris dans les forfaits et décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{re} minute indivisible).

(2) Remise fidélité incluse, valable pour tout mois effectué, pendant 24 mois.

Services inclus (voir conditions d'accès et tarifs pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Présentation du numéro,
- Report des minutes,
- Double appel,
- Accès à l'Internet Mobile,
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises avec mobile et messageries compatibles) en France métropolitaine,
- Accès au Service Voyage,
- Prêt d'un téléphone en France métropolitaine en cas de panne, perte ou vol pendant 45 jours,
- Appel incognito permanent,
- Appel incognito appel par appel,
- Filtrage et renvoi d'appels (610),
- Répondeur (660),
- Facture Internet Détaillée gratuite sur simple demande,
- Suivi Conso (680),
- Service Clients : serveur vocal gratuit (614) et Espace Clients sur [ww.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr),
- Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle.

Options compatibles (voir conditions d'accès et tarifs pages 44 à 52).

- Personnalisation du numéro,
- Maxi-boîte vocale,
- Pense-bête vocal,
- Archivage vocal,
- Signal des dépenses,
- Suspension temporaire de la ligne,
- Numéro Argent,
- Numéro Or,
- Maîtrise Appels/24h,
- 1h Afrique Maghreb DOM,
- Welcome Sound.
- Options Internet Mobile :**
 - Option Web & Mail,
 - Option Web & Mail BlackBerry®
- Options SMS/MMS :**
 - 50 SMS (ou 16 MMS),
 - SMS/MMS illimités 24h/24, 7j/7.
- Avantage compatible :**
 - Programme Préférence Pro.

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽³⁾

	Europe/ Europe du Sud	USA/Canada/ DOM	Europe élargie Afrique du Nord	Asie/Pacifique Mayotte	Amérique Afrique/TOM
Appels	0,47€/min	0,59€/min	0,67€/min	1,05€/min	1,36€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€				

(3) Voir conditions d'accès page 6.

Europe/Europe du Sud: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Crète, Danemark, Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

USA/Canada/DOM: Etats-Unis, Canada, Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Réunion (Ile de la).

Europe élargie/Afrique du Nord: Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Israël, Israël, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie.

Asie/Pacifique/Mayotte: Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Fidji (Iles), Géorgie, Guam, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mayotte, Moldavie, Mongolie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russie, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor, Turkménistan, Ukraine, Vietnam, Yémen.

Amérique/Afrique/TOM: Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cameroun, Cap Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Equateur, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée Equatoriale, Haïti, Hawaï, Honduras, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Montserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Polynésie Française, Porto Rico, République Centrafricaine, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinidad et Tobago, Turks and Caicos (Iles), Uruguay, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vierges US (Iles), Zambie, Zimbabwe.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger⁽⁴⁾

Appels	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
vers zone Europe + France	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 1	1€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,47€/min	0,67€/min	1€/min
SMS/destinataire	Envoi: 0,30€ - Réception gratuite			
MMS/destinataire	Envoi: 0,30€ + 0,01€/Ko - Réception: 0,01€/Ko			

(4) Voir conditions d'accès et zones pages 6 et 7. Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

FORFAIT 2 FOIS PLUS

Tarifs

	1h	2h	3h
	+	+	+
DURÉE ⁽¹⁾	1h	2h	3h
	vers tous les numéros et tous les opérateurs dès 18h et tout le week-end ⁽²⁾		
PRIX MENSUEL ⁽³⁾ (24 mois)	22,90€	32,90€	39,90€
PRIX MENSUEL (12 mois)	27,90€	37,90€	44,90€
PRIX AU-DELÀ DU FORFAIT	0,34€/min		
SMS/envoi/destinataire	0,12€		
MMS/envoi/destinataire	0,30€		
E-MAILS	Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko)		

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois. Engagement 12 mois minimum.

(1) Appels métropolitains décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors N° courts, spéciaux, internationaux non compris dans les forfaits et décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible). **(2)** Remise fidélité incluse, valable pour tout mois effectué, pendant 24 mois **(3) Forfaits 1h, 2h et 3h 24h/24 7j/7 + heure(s) supplémentaire(s) de 18h à minuit la semaine et tout le week-end jusqu'au dimanche minuit (et jours fériés nationaux)**. Appels métropolitains hors N° courts, spéciaux et DATA. Incompatible avec l'Option Remise 10% de réduction.

Services inclus (voir conditions d'accès et tarifs pages de : 4 à 17 et 44 à 52).

- Présentation du numéro,
- Report des minutes,
- Double appel,
- Accès à l'Internet Mobile,
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises avec mobile et messageries compatibles) en France métropolitaine,
- Accès au Service Voyage,
- Prêt d'un téléphone en France métropolitaine en cas de panne, perte ou vol pendant 45 jours,
- Changement de forfait gratuit dans la gamme 2 fois plus,
- Appel incognito permanent,
- Appel incognito appel par appel,
- Filtrage et renvoi d'appels (610),
- Répondeur (660),
- Facture Internet Détaillée gratuite sur simple demande,
- Suivi Conso (680),
- Service Clients : serveur vocal gratuit (614) et Espace Clients sur www.bouyguetelecom.fr,
- Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle.

Options compatibles (voir conditions d'accès et tarifs pages 44 à 52).

- Personnalisation du numéro,
 - Maxi-boîte vocale,
 - Pense-bête vocal,
 - Archivage vocal,
 - Signal des dépenses,
 - Suspension temporaire de la ligne,
 - Numéro Argent,
 - Numéro Or,
 - Maîtrise Appels/24h,
 - 1h Afrique Maghreb DOM,
 - Pro Réseau,
 - Entre Nous,
 - Welcome Sound.
- Options Internet Mobile :**
- Option Web & Mail,
 - Option Web & Mail BlackBerry®,
- Options SMS/MMS :**
- 50 SMS (ou 16 MMS),
 - SMS/MMS illimités 24h/24, 7j/7.
- Avantages compatibles :**
- Avantage Jeunes,
 - Programme Préférence Pro.

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽⁴⁾

	Europe/ Europe du Sud	USA/Canada/ DOM	Europe élargie Afrique du Nord	Asie/Pacifique Mayotte	Amérique Afrique/TOM
Appels	0,47€/min	0,59€/min	0,67€/min	1,05€/min	1,36€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€				

(4) Voir conditions d'accès page 6.

Europe/Europe du Sud : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Crète, Danemark, Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

USA/Canada/DOM : Etats-Unis, Canada, Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Réunion (Ile de la).

Europe élargie/Afrique du Nord : Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie.

Asie/Pacifique/Mayotte : Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Fidji (Iles), Géorgie, Guam, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirgizistan, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mayotte, Moldavie, Mongolie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russie, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor, Turkménistan, Ukraine, Vietnam, Yémen.

Amérique/Afrique/TOM : Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cameroun, Cap Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Equateur, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée Equatoriale, Haïti, Hawaï, Honduras, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Montserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Polynésie Française, Porto Rico, République Centrafricaine, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinidad et Tobago, Turks and Caicos (Iles), Uruguay, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vierges US (Iles), Zambie, Zimbabwe.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger⁽⁵⁾

Appels	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
vers zone Europe + France	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 1	1€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,47€/min	0,67€/min	1€/min
SMS/destinataire	Envoi : 0,30€ - Réception gratuite			
MMS/destinataire	Envoi : 0,30€ + 0,01€/Ko - Réception : 0,01€/Ko			

(5) Voir conditions d'accès et zones pages 6 et 7. Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

FORFAIT 2 FOIS PLUS SMS ILLIMITES 18H+WE

Tarifs

DURÉE ⁽¹⁾	1h	2h	3h
	1h	2h	3h
	vers tous les opérateurs dès 18h en semaine et tout le week-end + SMS/MMS illimités dès 18h en semaine et tout le week-end ⁽²⁾		
PRIX MENSUEL⁽³⁾ (24 mois)	26,90€	34,90€	42,90€
PRIX MENSUEL (12 mois)	31,90€	39,90€	47,90€
PRIX AU-DELÀ DU FORFAIT	0,34€/min		
SMS/envoi/destinataire	0,12€		
MMS/envoi/destinataire	0,30€		
E-MAILS	Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko)		

Communications métropolitaines (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois. Engagement 12 mois minimum.

(1) Appels métropolitains décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors N° courts, spéciaux, internationaux non compris dans les forfaits et décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible).

(2) Remise fidélité incluse, valable pour tout mois effectué, pendant 24 mois.

(3) Forfaits 1h, 2h et 3h 24h/24 7j/7 + heure(s) supplémentaire(s) et SMS/MMS illimités de 18h à minuit le semaine et tout le week-end jusqu'au dimanche minuit. Appels, SMS et MMS métropolitains à usage privé entre 2 individus (hors n° courts, spéciaux, SMS+ et MMS+). Incompatible avec l'Option Remise 10% de réduction.

Services inclus (voir conditions d'accès et tarifs pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Présentation du numéro,
- Report des minutes,
- Double appel,
- Accès à l'Internet Mobile,
- Réception gratuite et illimitée de vos e-mails (< 300 Ko pièces jointes comprises) avec mobile et messageries compatibles en France métropolitaine,
- Accès au Service Voyage,
- Prêt d'un téléphone en France métropolitaine en cas de panne, perte ou vol pendant 45 jours,
- Changement de forfait gratuit, dans la gamme 2 fois plus SMS illimités 18h+WE,
- Appel incognito permanent ou appel par appel,
- Filtrage et renvoi d'appels (610)
- Répondeur (660),
- Facture Internet Détaillée gratuite sur simple demande,
- Suivi Conso (680),
- Service Clients : serveur vocal gratuit (614) et Espace Clients sur www.bouyguetelecom.fr,
- Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle.

■ Options compatibles (voir conditions d'accès et tarifs pages 44 à 52).

- Personnalisation du numéro,
- Maxi-boîte vocale,
- Pense-bête vocal,
- Archivage vocal,
- Signal des dépenses,
- Suspension temporaire de la ligne,
- Numéro Argent,
- Numéro Or,

- Maîtrise Appels/24h,
- 1h Afrique Maghreb DOM,
- Pro Réseau,
- Entre Nous,
- Welcome Sound.

Options Internet Mobile :

- Option Web & Mail,
- Option Web & Mail BlackBerry®.

Options SMS/MMS :

- 50 SMS (ou 16 MMS),
- SMS/MMS illimités 24h/24, 7j/7.

Avantages compatibles :

- Avantage Jeunes,
- Programme Préférence Pro.

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽⁴⁾

	Europe/ Europe du Sud	USA/Canada/ DOM	Europe élargie Afrique du Nord	Asie/Pacifique Mayotte	Amérique Afrique/TOM
Appels	0,47€/min	0,59€/min	0,67€/min	1,05€/min	1,36€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€				

(4) Voir conditions d'accès page 6.

Europe/Europe du Sud : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Crète, Danemark, Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

USA/Canada/DOM : Etats-Unis, Canada, Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Réunion (Ile de la).

Europe élargie/Afrique du Nord : Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie.

Asie/Pacifique/Mayotte : Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Fidji (Iles), Géorgie, Guam, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirgizistan, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mayotte, Moldavie, Mongolie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Qatar, Russie, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor, Turkménistan, Ukraine, Vietnam, Yémen.

Amérique/Afrique/TOM : Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caimans (Iles), Cameroun, Cap Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Equateur, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée Equatoriale, Haïti, Hawaï, Honduras, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Montserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Polynésie Française, Porto Rico, République Centrafricaine, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinidad et Tobago, Turks and Caicos (Iles), Uruguay, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vierges US (Iles), Zambie, Zimbabwe.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger⁽⁵⁾

Appels	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
vers zone Europe + France	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 1	1€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,47€/min	0,67€/min	1€/min
SMS/destinataire	Envoi : 0,30€ - Réception gratuite			
MMS/destinataire	Envoi : 0,30€ + 0,01€/Ko - Réception : 0,01€/Ko			

(5) Voir conditions d'accès et zones pages 6 et 7. Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

FORFAIT NEO.2

Tarifs

Appels/SMS/MMS illimités⁽²⁾ tous opérateurs

		tous les jours dès 21h30	tous les jours dès 20h	tous les jours dès 19h	tous les jours dès 19h + tout le week-end	tous les jours dès 18h + tout le week-end	
DURÉE D'APPELS vers la France, les DOM, l'Europe, les États-Unis et le Canada depuis la France métropolitaine.	2h	24 mois ⁽¹⁾	34,90€	42,90€	47,90€	52,90€	64,90€
		12 mois	40,90€	48,90€	53,90€	58,90€	70,90€
	3h	24 mois ⁽¹⁾	40,90€	48,90€	53,90€	58,90€	70,90€
		12 mois	46,90€	54,90€	59,90€	64,90€	76,90€
	4h	24 mois ⁽¹⁾	46,90€	54,90€	59,90€	64,90€	76,90€
		12 mois	52,90€	60,90€	65,90€	70,90€	82,90€
	6h	24 mois ⁽¹⁾	58,90€	66,90€	71,90€	76,90€	88,90€
		12 mois	64,90€	72,90€	77,90€	82,90€	94,90€
	SMS ET MMS		20 SMS ou 6 MMS inclus				
	INTERNET MOBILE		Surf et e-mails illimités				
	PRIX AU-DELÀ DU FORFAIT		0,38€/min - 0,12€/SMS - 0,30€/MMS				

Dans le cas où votre offre serait prochainement enrichie de la TV, les modalités d'application de la TVA seraient modifiées pour intégrer la TVA associée. Le montant TTC de votre offre resterait inchangé, seul son montant HT serait modifié.

Appels, SMS et MMS métropolitains (hors N° courts, spéciaux, SMS+, MMS+ et appels DATA).

Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois. Engagement 12 mois minimum.

(1) Remise fidélité incluse, valable pour tout mois effectué, pendant 24 mois.

(2) Illimité jusqu'à minuit vers tous les opérateurs (sauf surf et e-mails illimités 24h/24).

Week-end : samedi et dimanche selon créneau horaire.

Appels, SMS, MMS métropolitains et mails illimités à usage privé entre 2 individus (hors SMS+, MMS+, N° courts, spéciaux et appels émis à partir d'un 6^{ème} téléphone – ou vers plus de 129 correspondants différents dans le mois : facturés hors forfait). Web WAP / BlackBerry® (hors sites payants).

Mails (<300 Ko pièce jointe comprise) avec mobile et messagerie POP/SMTP compatibles. Liste et paramétrage sur www.bouyguetelcom.fr. Au-delà de 500 Mo, réduction du débit. Sont interdits : la cession des appels / SMS / MMS et les appels et envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio et usages de type peer to peer, VOIP, newsgroups et modem sont interdits.

Services inclus (voir conditions d'accès et tarifs pages 4 à 18 et 44 à 52).

- 20 SMS (ou 6 MMS) inclus,
- Présentation du numéro,
- Double appel,
- Report des minutes,
- Surf et e-mails illimités en France métropolitaine (avec mobile WAP ou BlackBerry® compatible),
- Accès aux appels de la France vers l'étranger,
- Accès au Service Voyage,
- Facture Internet Détaillée gratuite sur simple demande,
- Prêt d'un téléphone en France métropolitaine en cas de panne, perte ou vol pendant 45 jours,
- Changement de forfait gratuit dans la gamme Neo.2,
- Appel incognito permanent,
- Appel incognito appel par appel,
- Filtrage et renvoi d'appels (610),
- Répondeur (660),
- Suivi Conso (680),
- Service Clients : serveur vocal gratuit (614) et Espace Clients sur www.bouyguetelcom.fr,
- Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle.

■ Options compatibles (voir conditions d'accès et tarifs pages 42 à 52).

- Personnalisation du numéro,
 - Maxi-boîte vocale,
 - Pense-bête vocal,
 - Archivage vocal,
 - Signal des dépenses,
 - Suspension temporaire de la ligne,
 - Numéro Argent,
 - Numéro Or,
 - Maîtrise Appels/24h,
 - 1h Afrique Maghreb DOM,
 - Pro Réseau,
 - Entre Nous,
 - Welcome Sound.
- Options SMS/MMS :**
- 50 SMS (ou 16 MMS),
 - SMS/MMS illimités 24h/24, 7j/7.
- Avantages compatibles :**
- Avantage Jeunes,
 - Programme Préférence Pro.

■ Tarifs des communications de la France métropolitaine vers l'étranger⁽³⁾

	DOM/Europe/USA/Canada	Afrique du Nord	Asie/Pacifique Mayotte	Amérique Afrique/TOM
Appels	Inclus dans le forfait et 0,38€/min au-delà	0,67€/min	1,05€/min	1,36€/min
SMS/envoi/destinataire	0,30€			

(3) Voir conditions d'accès page 6.

DOM/Europe/USA/Canada : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Crète, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Groënland, Guadeloupe (La Désirade, Les Saintes, Marie Galante), Guyane Française, Grèce, Irlande, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Martinique, Montenegro, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Slovène, République Tchèque, Réunion (Ile de la), Roumanie, Royaume Uni, San Marin, Sardaigne, Serbie, Sicile, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Vatican.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Asie/Pacifique/Mayotte : Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Fidji (Iles), Géorgie, Guam, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirgizistan, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mayotte, Moldavie, Mongolie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russie, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor, Turkménistan, Ukraine, Vietnam, Yémen.

Amérique/Afrique/TOM : Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cameroun, Cap Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Equateur, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée Equatoriale, Haïti, Hawaï, Honduras, Israël, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Monserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Polynésie Française, Porto Rico, République Centrafricaine, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinidad et Tobago, Turks and Caicos (Iles), Uruguay, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vierges US (Iles), Zambie, Zimbabwe.

■ Tarifs des communications depuis l'étranger⁽⁴⁾

Appels	depuis zone Europe	depuis zone 1	depuis zone 2	depuis zone 3
vers zone Europe + France	0,55€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 1	1€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	2,30€/min
vers zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min
Réception d'appels	0,26€/min	0,47€/min	0,67€/min	1€/min
SMS/destinataire	Envoi : 0,30€ - Réception gratuite			
MMS/destinataire	Envoi : 0,30€ + 0,01€/Ko - Réception : 0,01€/Ko			

(4) Voir conditions d'accès et zones pages 6 et 7. Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

FORFAITS PC INTERNET MOBILE

Tarifs

Forfait PC Internet Mobile⁽¹⁾

	De 0 à 50 Mo	> 51 à 500 Mo	> 501 Mo à 1 Go
	Chaque mois votre forfait s'ajuste automatiquement en fonction de votre consommation		
PRIX MENSUEL 24 MOIS⁽²⁾	17,90€	29,90€	44,90€
PRIX MENSUEL 12 MOIS	22,90€	34,90€	49,90€

Au delà de 1 Go, le Mo supplémentaire est facturé 0,10€. Chaque mois, vous êtes facturé le prix du premier palier de 0 à 50 Mo.

Forfait PC Internet Mobile 3 Go⁽¹⁾

	3 Go
PRIX MENSUEL 24 MOIS⁽²⁾	59,90€
PRIX MENSUEL 12 MOIS	64,90€
PRIX EN DÉPASSEMENT	0,05€/Mo

(1) Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : facture mensuelle majorée de 1€/mois. Engagement 12 mois minimum.

Tarifs valables en France métropolitaine.

(2) Remise Fidélité incluse, valable pour tout mois effectué, pendant 24 mois.

Ces offres vous donnent accès aux e-mails et au web sur un ordinateur au moyen d'un équipement compatible. L'ordinateur doit fonctionner sous Windows 2000 SP4/XP SP2/Vista ou Macintosh OS 10.3/10.4/10.5. L'offre est réservée à un usage personnel (hors usage partagé ou en réseau). Les usages de type, voix sur IP, peer to peer, newsgroups sont interdits.

Vous pouvez accéder au réseau 3G+ en zone de couverture avec un équipement et une carte SIM compatibles.

Services inclus (voir conditions d'accès et tarifs pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Suivi conso sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Espace Client",
- Contrôle parental sur demande sur www.bouyguetelecom.fr,
- Facture Internet Détaillée,
- Service Clients dédié au 1064.

Options compatibles (voir conditions d'accès et tarifs pages 4 à 17 et 44 à 52).

- Signal des dépenses,
- Suspension temporaire de ligne.

Avantage compatible

- Programme Préférence Pro.

Tarifs des communications

Avec les Forfaits PC Internet Mobile, vous pouvez également, depuis la France métropolitaine, appeler, envoyer et recevoir des SMS.

- Appels : 0,30€/min (hors N° courts, spéciaux et DATA), facturation par palier de 30 secondes après la 1ère minute indivisible.
- SMS : 0,12€/envoi/destinataire (hors N° spéciaux et SMS+).

Tarifs depuis l'étranger

10€/Mo, soit 0,01€/Ko sous réserve de l'activation du service auprès des Conseillers de Clientèle (disponible depuis plus de 90 destinations - voir page 8).



les services, avantages & options

Services	44
Avantages	45
Internet Mobile	47
Options	49
Services de personnalisation....	52

SERVICES, AVANTAGES & OPTIONS

■ Services

PRÉSENTATION DU N° DE L'APPELANT

Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

Le numéro de la personne qui vous appelle s'affiche sur votre écran si votre correspondant ne masque pas son numéro.

> Gratuit

DOUBLE APPEL

Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

Si vous êtes déjà en communication et qu'une autre personne vous appelle, vous entendez un bip vous indiquant ce nouvel appel. Vous pouvez choisir d'y répondre et de reprendre ensuite votre conversation avec votre premier interlocuteur.

> Gratuit

APPEL INCOGNITO

Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

Ce service permet de masquer votre numéro. Votre interlocuteur ne peut donc pas voir votre numéro. Vous pouvez choisir de masquer votre numéro de façon temporaire appel par appel en faisant précéder le numéro de votre interlocuteur par le préfixe #31# ou de façon permanente en souscrivant via un Conseiller de Clientèle.

> Gratuit (hors coût d'appel au Service Clients)

REPORT DU CRÉDIT DE COMMUNICATION/REPORT DES MINUTES

Clients Carte Bouygues Telecom, Client Carte Universal Mobile, si vous rechargez avant la fin de validité du crédit, le crédit restant s'ajoute à votre nouveau crédit sans limite de montant.

Clients Forfaits bloqués Universal Mobile, si vous ne consommez pas l'intégralité de votre forfait au cours d'un mois, le crédit non consommé se reporte automatiquement sans limite de temps dans la limite du montant du forfait bloqué souscrit.

Clients Forfaits Bouygues Telecom, les minutes inutilisées (d'un mois de forfait intégralement facturé) sont reportées sur le mois suivant et utilisables une fois le forfait en cours épuisé, hors heures supplémentaires non reportables du Forfait 2 fois plus.

> Inclus

FACTURE DÉTAILLÉE

Clients Forfaits Bouygues Telecom et Forfaits Internet Mobile

Facture Internet Détaillée

- Vous devez être en prélèvement automatique pour le paiement de vos factures.
- Inscription sur le site www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Espace Client" en renseignant son adresse e-mail.
- Si vous souscrivez ce service à une date trop proche de votre prochaine facture, vous recevrez une dernière facture.

Avec le service Facture Internet Détaillée, vous pouvez consulter votre facture internet quand vous le souhaitez. Vos 6 dernières factures sont archivées dans votre "Espace Client". Vous ne recevez plus vos factures papier chez vous. Un e-mail vous informe à chaque nouvelle facture disponible. Vous pouvez la télécharger sous format PDF en 1 clic.

Service non disponible pour les clients SIREN/SIRET ou ayant souscrit plusieurs lignes sur un même contrat.

> Gratuit sur demande

Facture détaillée à 6 chiffres

La Facture détaillée à 6 chiffres permet de connaître les 6 premiers chiffres des numéros composés depuis votre ligne.

La Facture détaillée à 6 chiffres peut être provisoire (gratuitement sur demande pour les 4 mois consécutifs) ou permanente (1,50€/mois).

> 1,50€/mois

Facture détaillée à 10 chiffres

La Facture détaillée à 10 chiffres permet de recevoir une facture avec l'intégralité des numéros composés depuis votre ligne. Le guide Facture détaillée à 10 chiffres concerne les factures à venir.

> 1,50€/mois

■ Avantages

AVANTAGE JEUNES

Clients Forfait 2 fois plus de moins de 26 ans engagés 24 mois

- SMS et MMS métropolitains gratuits et illimités vers tous les opérateurs mobiles et fixes métropolitains tous les jours de 20h à minuit.
- Clients Forfaits Bouygues Telecom (hors Mini Forfait, 2 fois plus SMS illimités 18h + WE et Neo.2), vous pouvez aussi bénéficier de cette offre avec engagement 24 mois.

Clients Forfait 2 fois plus SMS illimités 18h + WE ou Neo.2 de moins de 26 ans engagés 24 mois

- SMS et MMS métropolitains gratuits et illimités vers tous les opérateurs mobiles et fixes métropolitains 24h/24, 7j/7.
- Clients Forfaits Bouygues Telecom, vous pouvez aussi bénéficier de cet Avantage en migrant vers un Forfait 2 fois plus SMS illimités 18h + WE ou Neo.2 avec engagement 24 mois.
- Si vous quittez votre Forfait 2 fois plus SMS illimités 18h + WE ou Neo.2, vous perdez alors les bénéfices de votre Avantage Jeunes.

Un seul Avantage Jeunes par ligne souscrite, valable pendant 24 mois.

SMS et MMS métropolitains entre 2 individus et à usage privé, hors SMS+, MMS et MMS+ > 300 Ko. Sont interdits : la cession et les envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio. En dehors des plages horaires d'illimité SMS/MMS, les envois de SMS/MMS sont facturés suivant le tarif en vigueur ou décomptés de l'Option SMS/MMS souscrite. Incompatible avec tous les Avantages Jeunes existants, Maîtrise Appels/24h et l'offre 10 % de remise. Sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

PROGRAMME PREFERENCE PRO

Clients Forfaits Bouygues Telecom et Forfaits PC Internet Mobile

Réservé aux professionnels et assimilés (commerçants, artisans, professions libérales, entrepreneurs, associations...) dûment immatriculés, justifiant d'un N° de SIREN à fournir lors de la souscription, dans la limite de 10 lignes par N° de SIREN. Les clients ayant déjà souscrit un forfait sans justificatif SIREN devront présenter les justificatifs requis pour en bénéficier.

- 40€HT offerts⁽¹⁾ pour toute souscription avant le 31/12/08 à un Forfait Bouygues Telecom ou un Forfait PC Internet Mobile ou Forfait PC Internet Mobile 3 Go avec un engagement de 12 ou 24 mois,
- 20€HT offerts⁽¹⁾ pour toute souscription avant le 31/12/08 à une Option Web & Mail ou Web & Mail BlackBerry® et sous réserve d'être toujours souscripteur de l'option à la réception de la 4^{ème} facture suivant la souscription,
- Un kit solution d'urgence offert dans les 2 mois suivant l'inscription sur le site, comprenant une carte SIM de secours valable 24 mois et un copieur de répertoire,
- Toute l'année, de nombreux avantages comme du temps de communication et des services offerts, des invitations à des événements...

(1) Remboursements effectués sur la 4^{ème} facture (si le montant de la facture est inférieur au montant du remboursement, la somme restant due sera déduite de la facture suivante). Remboursement effectués sous réserve d'avoir acquitté toutes les sommes dues au titre du contrat de service.

- Echange de votre téléphone en cas de panne, le lendemain de votre demande et sur le lieu de votre choix en France métropolitaine (pour toute demande faite avant 17h45 hors week-end et jours fériés),
- Un Service Clients dédié aux professionnels, avec des appels pris en charge, en moins de 30 secondes (moyenne constatée en 2007).
- Etude personnalisée de votre consommation,
- Accompagnement téléphonique : pour vous aider dans l'utilisation de votre téléphone et de ses fonctions e-mails et Internet Mobile.
- Facture détaillée automatique de 6 chiffres,
- Personnalisation du N° (4 derniers chiffres et sous réserve des disponibilités),
- En cas de départ d'un collaborateur, suspension de sa ligne, sans frais, pendant une durée de 1 à 3 mois, en prolongeant simplement votre engagement de la même durée (dans la limite d'une suspension par an. Non accessible aux clients ayant connu un incident de paiement). En cas de panne, bris, perte ou vol, profitez gratuitement d'un mobile de prêt, en attendant que le vôtre soit réparé ou échangé.

> Gratuit sur simple inscription sur le site www.bouyguetelecom.fr rubrique "PRO< 10 salariés" puis "Programme Préférence Pro" dans les deux mois suivant l'activation de la ligne ou suivant la communication du N° SIREN et des pièces justificatives à Bouygues Telecom.

PROGRAMME TURQUOISE

Clients Forfait Neo.2 (2h et + sur les plages horaires 19h + WE et 18h + WE, 4h et plus sur les autres plages horaires).

Hors clients SIREN/SIRET.

- Régulièrement du temps et des services.
- Des conditions avantageuses pour profiter d'un nouveau mobile dès 12 mois d'ancienneté⁽²⁾.
- Service Clients dédié 6j/7 de 8h à 21h et "Espace Client" dédié sur l'internet.
- Réservation d'un mobile de prêt dans l'heure en France métropolitaine ou envoi en 48h en Europe (hors France, Madère et Canaries) en cas de panne, perte ou vol,
- Etude personnalisée complète et gratuite de votre offre,
- Alertes sur votre mobile en cas de dépassement fréquent de votre forfait.

(2) Offre limitée à un renouvellement par an et réservée aux clients éligibles au Programme Turquoise depuis au moins 1 an.

> Gratuit et automatique

■ Internet Mobile

OPTIONS INTERNET MOBILE

Clients Forfaits Bouygues Telecom

Les Options Web & Mail vous permettent d'envoyer et de recevoir vos e-mails en illimité et de surfer en illimité sur le portail Bouygues Telecom (hors BlackBerry®) et sur les pages internet adaptées à votre mobile (voir détails ci-dessous).

	Option Web & Mail Surf et e-mails illimités ⁽¹⁾	Option Web & Mail BlackBerry® Surf et e-mails illimités ⁽²⁾
Prix mensuel	9,90€	11,90€

(1) Surf avec téléphone WAP hors sites payants. E-mails < 300 Ko (pièces jointes comprises), **avec téléphones et messageries (POP/SMTP) compatibles**. Listes et paramètres sur www.bouyguestelecom.fr.

(2) Surf avec téléphone BlackBerry®. Les communications CSD sont décomptées du Forfait Voix (hors mobiles BlackBerry®).

Dans le cas où votre offre serait prochainement enrichie de la TV, les modalités d'application de la TVA seraient modifiées pour intégrer la TVA associée. Le montant TTC de votre offre resterait inchangé, seul son montant HT serait modifié.

Services accessibles en France métropolitaine. E-mails entre 2 individus et à usage privé. Peer to Peer, VOIP, newsgroup et usage modem sont interdits. Au-delà de 500 Mo, réduction du débit. En complément d'un forfait voix Bouygues Telecom. Si vous ne bénéficiez d'aucune de ces options mensuelles, vous bénéficiez de la Tarification Web & Mail par palier (par défaut). Voir page 48.

Les Options Internet Mobile ne sont pas cumulables et sont incompatibles entre elles.

Chaque option illimitée est accessible avec un type de terminal compatible.

Tout autre usage est interdit.

TARIFICATION DES SERVICES

Services de contenus à l'acte : - Consultation ou communication	De 0 à 5€/mois/service
- Téléchargement (sonneries, images, jeux, vidéo...)	De 0 à 5€ selon le contenu téléchargé
Services avec souscription	De 0 à 7€/mois/service Certains sites sont entièrement gratuits. La plupart des sites payants proposent une partie accessible sans souscription.

TARIFICATION PAR PALIER

Tarification Web & Mail par palier avec mobile WAP compatible

Clients Forfaits Bouygues Telecom, si vous ne souhaitez pas souscrire à une des Options Web & Mail, vous serez facturé par défaut en fin de mois selon votre utilisation par palier de Ko avec une facture maximale de 20€ jusqu'à 100 Mo. Il existe 10 paliers de tarifs dégressifs en fonction de votre consommation à la fin de mois.

Tarification par palier										
Consommation (jusqu'à)	20 Ko	50 Ko	150 Ko	300 Ko	1 Mo	3 Mo	5 Mo	7 Mo	10 Mo	100 Mo
Palier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix/ Paliers franchis	0,50€	0,50€	1€	1€	2€	2€	2€	2€	4€	5€

Au-delà de 100 Mo, le Mo supplémentaire est facturé 1€ (décompté au Ko).

Exemples :

- Si à la fin du mois, vous avez consommé 3,3 Mo : vous avez franchi les paliers 1, 2, 3, 4, 5, 6 et atteint le palier 7. Vous serez alors facturé de la somme des tarifs correspondant à chaque palier, soit :
 $0,5€ + 0,5€ + 1€ + 1€ + 2€ + 2€ + 2€ = 9€$ pour 3,3 Mo.
- Si à la fin du mois, vous avez consommé 15 Mo : vous avez atteint le palier 10 mais votre consommation reste inférieure à 100 Mo. Vous serez facturé de 20€ (facture maximale quel que soit votre usage entre 10 Mo et 100 Mo).

Tarification Web & Mail par Ko avec mobile WAP

Clients Carte Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

- L'Internet Mobile est décompté de votre crédit de communication en mode GPRS/ EDGE au tarif unique de 2€/Mo (décompté au Ko).
- Les communications sans GPRS (CSD) sont décomptées de votre crédit de communication 0,11€/30 secondes (au-delà de la 1^{ère} minute indivisible) pour les Clients Forfaits bloqués Universal Mobile et 0,15€/30 secondes (au-delà de la 1^{ère} minute indivisible) pour les Clients Carte Universal Mobile.

Les tarifs présentés dans cette page sont valables en France métropolitaine.

TARIFICATION DEPUIS L'ETRANGER

L'Internet Mobile depuis un téléphone ou un PDA/Smartphone compatible est facturé ou décompté du crédit de communication au tarif national (voir ci-dessus) + 0,01€/Ko.

L'Internet Mobile depuis un BlackBerry® est facturé au tarif de 0,01€/Ko.

■ Options

	Forfaits Bouygues Telecom
Maxi-boîte vocale (jusqu'à 50 messages vocaux de 5 min. Conservation pendant 15 jours)	2,50€/mois
Pense-bête vocal ⁽²⁾ programmation de 10 pense-bêtes (1 min 50 maximum). Rappel jusqu'à 1 an	0,30€/pense-bête reçu (non compatible avec l'Option Maîtrise Appels/24h)
Archivage vocal ⁽²⁾ conservation de messages écoutés jusqu'à 1 an	0,30€/message archivé (non compatible avec l'Option Maîtrise Appels/24h)
Signal des dépenses ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	2,50€/mois
Personnalisation du numéro ⁽⁷⁾	15€
Numéro Argent ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	3€/mois
Numéro Or ⁽⁶⁾	60€/numéro
Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois) ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	7€/mois

Tarifs valables uniquement en France métropolitaine.

(1) La suspension de votre ligne annulera la programmation de vos pense-bêtes et ceux-ci ne vous seront pas facturés. **(2)** En cas de suspension de votre ligne, vos messages archivés seront supprimés et ne seront pas remboursés. **(3)** Lorsque vous dépassez le seuil fixé préalablement avec le Conseiller de Clientèle, un SMS d'information vous est adressé dans la journée. **(4)** Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de la disponibilité et hors N° spéciaux. **(5)** Dans la limite des N° disponibles. **(6)** La résiliation de l'Option entraîne l'attribution d'un nouveau numéro facturé 15€. **(7)** Cas de suspension possible avec présentation des justificatifs : mutation à l'étranger pour un militaire, mutation professionnelle à l'étranger, stage ou formation à l'étranger dans le cadre d'études et dans une zone non couverte, hospitalisation, cure et mutation en zone non couverte et sans prévision d'amélioration, incarcération. La durée de votre engagement est prolongée de la durée de la suspension. **(8)** Egalement disponible avec les Forfaits PC Internet Mobile.

OPTION 1H AFRIQUE MAGHREB DOM

Clients Forfaits Bouygues Telecom

- 1h par mois d'appels depuis la France métropolitaine vers tous les opérateurs fixes et mobiles d'Afrique, du Maghreb et des DOM⁽¹⁰⁾.
- Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.
- Au-delà d'1h par mois de communication, tarification selon la grille des tarifs internationaux valable pour les Forfaits Bouygues Telecom.
- Les minutes de communications non consommées ne sont pas reportables sur le mois suivant.

Incompatible avec l'Option Maîtrise Appels/24h.

> 12,90€/mois

(10) Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores (hors Mayotte), Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (île), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Ste Hélène, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe. Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. DOM : Martinique, Guadeloupe et son archipel (Marie Galante, Les Saintes, St Barthélemy, St Martin, La Désirade), Réunion, Guyane Française.

OPTION ENTRE NOUS

Clients Forfaits Bouygues Telecom

- 50% de réduction sur les appels et les SMS métropolitains (hors Forfaits SMS), entre les Forfaits Bouygues Telecom du foyer (5 maximum).
- Facturation unique au nom du souscripteur.
- Une souscription par ligne.

> 5€/mois/foyer

Disponible avec le Forfait 1h, uniquement si le client n'est pas le souscripteur de l'Option.

OPTION MAÎTRISE APPELS/24H

Clients Forfaits Bouygues Telecom

- Blocage des communications au-delà du forfait dans un délai de 24h maximum.
- Possibilité de sélectionner une liste de 9 N° au prix d'une communication hors forfait. Cette liste est modifiable à tout moment sur simple demande.
- Dans les 24h suivant la souscription à cette option, blocage des appels internationaux (y compris ceux décomptés du Forfait Neo.2), de l'envoi de SMS et des N° courts (sauf 112, 614, 660, 680 et les N° 8XXX du Kiosque des services), spéciaux et des appels depuis l'étranger.
- Les communications WAP GPRS et CSD, DATA, les MMS, les SMS+, les MMS+, la navigation et les échanges de données i-mode® ne sont pas bloquées.
- Si vous avez souscrit un Forfait SMS, blocage de l'envoi des SMS au-delà du Forfait SMS. L'envoi de SMS vers l'étranger entraîne le blocage avant la fin du Forfait SMS.
- Si vous cumulez l'Avantage Maîtrise en plus d'un Avantage proposant des appels supplémentaires ou réductions vers des numéros, vous devez définir les numéros vers lesquels vous souhaitez bénéficier de ces réductions ou de ces heures supplémentaires afin de pouvoir continuer à en bénéficier une fois votre forfait consommé.

Avec le Forfait Neo.2, vos appels ou SMS illimités inclus dans ces offres seront bloqués en cas de dépassement du forfait hormis les appels vers les numéros définis dans la liste précitée.

Option indisponible sur le réseau partagé (voir détails page 14).

Incompatible avec Avantage Jeunes, Favoris, 1h Afrique Maghreb DOM, Passion 2h, 2h soir, Illimité à deux, Illimité famille, Pense-bête vocal, Archivage vocal et Forfaits DATA.

> 4€/mois

OPTION PRO-RÉSEAU

Clients Forfaits Bouygues Telecom

Réservé aux professionnels et assimilés (associations, fondations, syndicats...) dûment immatriculés, justifiant d'un N° SIREN à fournir lors de la souscription, dans la limite de 10 lignes par N° SIREN.

- Les clients ayant déjà souscrit un Forfait sans justificatif SIREN et souhaitant souscrire à l'Option devront présenter les justificatifs requis pour en bénéficier.
- La cession des appels ainsi que les appels depuis et vers les plateformes téléphoniques et les boîtiers radio sont interdits.
- 50% de réduction pour tous les appels métropolitains vers les N° fixes et les clients Bouygues Telecom passés entre les téléphones du même contrat (de 2 à 9 lignes).
- Une facture détaillée unique, incluant le détail pour chaque mobile.

> 3€/mois/mobile

OPTION SMS/MMS

Clients Forfaits Bouygues Telecom

	OPTION 50 SMS OU 16 MMS	OPTION SMS/MMS ILLIMITÉS 24H/24
Prix	4,50€/mois	12€/mois
Prix/SMS	0,09€	-
Prix/MMS	0,29€	-

160 caractères maximum et hors service SMS+ et MMS+. Les envois vers et depuis les boîtiers radio et plates-formes téléphoniques sont interdits. Les Options SMS/MMS sont incompatibles entre elles. Les SMS et MMS envoyés depuis la France vers l'étranger ou depuis l'étranger vers la France métropolitaine sont facturés hors différentes Option SMS/MMS. 1 MMS équivaut à 3 SMS. Lorsqu'il vous reste moins de 3 SMS sur votre Option SMS/MMS, l'envoi d'un MMS entraînera le décompte des SMS restants et vous serez facturé de 1/3 ou de 2/3 du prix d'un MMS hors Option, selon le nombre de SMS restants. Seule l'Option 50 SMS/16 MMS est compatible avec l'Option Maîtrise Appels/24h. Dans ce cas, l'envoi de SMS vers l'étranger entraîne le blocage, avant la fin de votre forfait.

OPTION WELCOME SOUND

Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

L'Option Welcome Sound permet de personnaliser la tonalité d'attente que vos proches entendent avant que vous ne décrochiez. Elle est compatible avec tous les téléphones. En plus de l'abonnement, des tonalités payantes sont téléchargeables.

	Carte Bouygues Telecom	Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile	Forfaits Bouygues Telecom
WELCOME SOUND			
Info/démonstration gratuite	650	2800 ⁽²⁾	650
Abonnement		1€/mois ⁽³⁾	
+ Achat de tonalité ⁽⁴⁾ Vocal ⁽⁵⁾	664 prix d'un appel métropolitain + 0,34€/min	2828 0,50€/min	664 appel décompté du forfait + 0,34€/min
www.bouyguetelecom.fr	2€/tonalité	non disponible	2€/tonalité
Internet Mobile	prix du surf + 2€ ou 3€/mois pour 3 ou 5 crédits, chaque tonalité coûtant 1 à 2 crédits		

(2) Accès sous réserve d'un crédit \geq 0,15€. (3) Décompté du crédit de communication ou facturé hors forfait. (4) L'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver son abonnement. (5) Appels décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

OPTION WINDOWS LIVE™ MESSENGER EN ILLIMITÉ

Clients Carte Bouygues Telecom, Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

Sous réserve de l'activation de l'Internet Mobile et d'un crédit \geq 0,15€. Souscription au site et trafic (Ko) illimité en France métropolitaine.

Service édité par Miyowa accessible avec un téléphone compatible. Ce service n'est pas accessible depuis l'étranger.

> 3,90€/mois

■ Services de personnalisation et de chat accessibles par numéros courts

Pour les Clients Carte et Forfaits Bouygues Telecom

	Carte Bouygues Telecom	Forfaits Bouygues Telecom
Chat: Chat et Forum par SMS avec freever	Inscription gratuite au 2424 puis prix d'envoi d'un SMS	
Tchatthe.com (828)	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
888: SMS d'information	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS	
Kiosque des services ou N° d'accès direct (8xx)	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
665: Personnalisation de l'annonce d'accueil du répondeur	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
2222: Serveur de jeux par SMS	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
2142: Sonneries	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
2143: Images, fonds d'écran	0,50€/min	Communication décomptée du forfait + 0,34€/min
Service par SMS	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS	

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Précisions sur les tarifs, liste des téléphones compatibles, liste des éditeurs et des opérateurs au 0800 940 907 (appel gratuit depuis un fixe). Services édités par des éditeurs indépendants.

Pour les Clients Carte et Forfaits bloqués Universal Mobile

	Carte Universal Mobile	Forfaits bloqués Universal Mobile
Perso du mobile:		
Vocal	<p>2622 sonneries monocalan, images noir et blanc, personnalisation du répondeur, surprises vocales:</p> <p>0,17€/30 sec + prix d'une communication métropolitaine vers N° fixe</p> <p>sonneries hi-fi polyphoniques - images couleurs: 0,17€/30 sec + prix d'une communication métropolitaine vers N° fixe + prix d'une communication Internet Mobile⁽⁶⁾</p>	<p>0,25€/30 sec</p> <p>0,25€/30 sec + prix d'une communication Internet Mobile⁽⁶⁾</p>
Chat:		
Vocal	<p>2003 information et inscription gratuite⁽⁷⁾</p> <p>0,17€/30 sec + prix d'une communication métropolitaine vers N° fixe</p>	<p>2150</p> <p>0,25€/30 sec</p>
SMS	<p>2150 SMS + 0,03€/envoi</p>	

(6) Tarifs Internet Mobile: voir page 42. **(7)** Accès sous réserve d'un crédit \geq **0.15€**.

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Appels décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Précisions sur les tarifs, liste des téléphones compatibles, liste des éditeurs et des opérateurs au 0800 940 907 (appel gratuit depuis un fixe). Services édités par des éditeurs indépendants.



les informations contractuelles

Informations sur
votre Contrat de Service54

Conditions Générales
et Particulières de Service.....56

INFORMATIONS SUR VOTRE CONTRAT

Vous êtes sur le point de souscrire votre Contrat de Service Bouygues Telecom ou Universal Mobile et d'accepter les Conditions Générales et Particulières de Service et les Tarifs applicables. Ces deux pages reprennent leurs caractéristiques essentielles.

■ Services proposés

Bouygues Telecom fournit en fonction de l'offre choisie (avec ou sans abonnement), soit l'accès à son réseau de téléphonie mobile accessible aux téléphones aux normes GSM 1800/900 ou 3G+ (en cours de déploiement), soit un service de connexion au réseau internet depuis une carte SIM à insérer dans une carte modem compatible. En complément, vous pouvez accéder à des Services Optionnels qui peuvent nécessiter un téléphone compatible (service WAP...).

■ Conditions de souscription du contrat

Le Contrat de Service est constitué du formulaire de souscription, des Conditions Générales et Particulières de Service et du document "Les Tarifs". Nous vous recommandons de lire attentivement ces documents avant de remplir et signer le formulaire de souscription.

Les pièces suivantes sont nécessaires à l'activation de votre ligne :

- photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Permis de conduire (UE, Monaco ou Andorre) ou carte de séjour ou de résident encore valables 6 mois,
- et pour Forfait Bouygues Telecom et Forfait bloqué Universal Mobile : chèque annulé et RIB d'un compte domicilié en France ou à Monaco. Lorsque l'adresse postale portée sur le formulaire n'apparaît sur aucune des pièces justificatives, ou est différente sur l'un des documents précités, un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) vous sera demandé.

Une avance sur consommation, dont le montant est précisé dans ce document, pourra vous être demandée lors de la souscription et/ou en cours de contrat.

■ Durée de l'engagement

Pour Forfait Bouygues Telecom et Forfait bloqué Universal Mobile, le Contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une durée d'engagement d'un an, sauf conditions dérogatoires. Pour Carte Universal Mobile et Carte Bouygues Telecom, il n'y a pas de durée d'engagement sauf conditions dérogatoires.

La mise en service s'effectuera au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la réception des pièces justificatives, et le cas échéant de l'encaissement de l'avance sur consommation.

Vous pouvez résilier par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 10 jours. Sauf motif légitime, si vous résiliez pendant votre période d'engagement, vous devez vous acquitter des redevances restant dues jusqu'au terme des 12 premiers mois et le cas échéant d'un quart des redevances restant dues au-delà.

Pour toute souscription ou modification effectuée à distance, vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de votre acceptation pour vous rétracter. Lorsque ce délai expire un week-end, un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Cependant, si vous utilisez le Service ou un Service Optionnel avant la fin du délai vous renoncez à votre droit de rétractation.

Pour conserver votre numéro en quittant Bouygues Telecom, vous devez vous adresser auprès de votre nouvel opérateur en lui communiquant notamment le Relevé d'Identité Opérateur (RIO) accessible gratuitement depuis le serveur vocal de Bouygues Telecom et mentionné dans le document "Les Tarifs".

DE SERVICE

Le jour du portage de votre numéro, votre ancienne ligne sera résiliée. Vous devez veiller à ce que le numéro et votre ligne soient actifs jusqu'à la date du portage.

Si vous êtes en période d'engagement, vous restez redevable auprès de Bouygues Telecom des redevances périodiques restant à courir.

En cas de non-paiement des factures à leur échéance, la ligne pourra être limitée à la seule réception des communications en France métropolitaine, puis suspendue 9 jours après l'échéance des factures.

■ Tarifs

Les tarifs des Services Bouygues Telecom sont détaillés dans ce document disponible gratuitement dans votre point de vente ou sur www.bouyguetelecom.fr.

En cas d'augmentation des tarifs du Service, Bouygues Telecom vous en informera au moins 1 mois avant son entrée en vigueur. Vous pourrez résilier le Contrat sans frais par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 4 mois suivants l'entrée en vigueur de la hausse du prix.

■ Modalités de Paiement

Les factures sont payables au plus tard 15 jours après votre date de facturation mensuelle. Les redevances périodiques sont perçues d'avance pour le mois suivant. Les communications sont facturées à l'issue de la période de consommation. Vous pouvez régler votre facture par prélèvement bancaire (mode de paiement gratuit), carte bancaire, TIP, chèque ou mandat-compte (modes de paiement facturés selon le montant indiqué dans ce document).

■ Service Clients

Le Service Clients est à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 21h. Retrouvez les coordonnées de votre Service Clients et le prix de l'appel au dos de ce document. En cas de réclamation, si vous n'êtes pas satisfait, notre Service Consommateurs réétudie la solution apportée par le Service Clients.

De plus, pour la 2^{ème} année consécutive, le Centre de Relation Clients 614 (Forfait) a été certifié "NF Service Centre de Relation Clients" par AFAQ AFNOR.

■ Perte et vol de la carte SIM

En cas de perte ou de vol, vous devez immédiatement en informer Bouygues Telecom en téléphonant au 0 800 29 1000 (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que votre ligne soit mise hors service. Confirmez le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.

Le Contrat de Service reste en vigueur et les redevances périodiques continueront à être facturées ou décomptées.

Les informations contenues dans ces deux pages ne sont pas exhaustives. Nous vous invitons à lire attentivement et intégralement les Conditions Générales et Particulières de Service figurant ci-après.

Vous avez souscrit une offre Bouygues Telecom et nous vous remercions de votre confiance.

Les Conditions Générales s'appliquent quelle que soit l'offre souscrite : Forfait non bloqué Bouygues Telecom (ci-après "Forfait Bouygues Telecom") - Carte Bouygues Telecom - Carte Universal Mobile - Forfait PC Internet Mobile - Forfait bloqué Universal Mobile) (ci-après cumulativement les "Offres") décrites dans le document "Les Tarifs". Ces Conditions Générales comprennent des Conditions Particulières. Ces Conditions, le Formulaire de souscription et le document "Les Tarifs" (ci-après "Tarifs") qui vous ont été remis constituent le Contrat (ci-après le "Contrat").

Nous vous recommandons de prendre connaissance de l'ensemble des dispositions de votre Contrat.

ARTICLE 1 – OBJET

Bouygues Telecom fournit :

- un Service de radiocommunication publique selon la norme GSM vous permettant dans la zone couverte par le réseau Bouygues Telecom, d'émettre et de recevoir des communications au moyen d'une Carte SIM à insérer dans un mobile compatible GSM 1800/900.

- un Service permettant de vous connecter au réseau Internet au moyen d'une Carte SIM à insérer dans une carte compatible ou un modem (ci-après "Carte Modem") en souscrivant au Forfait PC Internet Mobile. Sont interdits les usages prohibés par l'article 10. Le "Service" peut être complété par des services optionnels (ci-après "Services Optionnels"). En cours d'utilisation, il peut survenir des perturbations ou indisponibilités locales dues à la propagation des ondes électromagnétiques. L'utilisation du Service et des Services Optionnels pouvant comporter des risques d'intrusion ou de contamination par des virus et provoquer des dommages au mobile, à la Carte Modem ou aux données qu'ils contiennent, Bouygues Telecom vous en informe pour que vous puissiez vous protéger contre ces risques.

S'agissant d'un Forfait Bouygues Telecom ou d'un Forfait PC Internet Mobile, vous pouvez avec une Carte SIM compatible 3G et une Carte Modem ou un mobile compatible, accéder au réseau 3G+ en cours de déploiement. En cas d'indisponibilité ou de perturbation, vous accédez au réseau GSM.

ARTICLE 2 - SOUSCRIPTION, MISE EN SERVICE ET DUREE DU CONTRAT

2.1. Conditions de souscription

Le Contrat est conclu sous réserve de :

2.1.1. La réception par Bouygues Telecom du Formulaire dûment rempli et signé, et de la copie recto verso des pièces justificatives demandées :

- carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Permis de Conduire (UE, Monaco, et Andorre pour Forfait bloqué Universal Mobile ou Forfait Bouygues Telecom) ou carte de séjour ou de résident encore valables 6 mois et pouvoir du représentant légal pour les personnes morales ;

- et en plus pour Forfait Bouygues Telecom et Forfait bloqué Universal Mobile : chèque annulé et RIB d'un compte domicilié en France ou Monaco, et, lorsque l'adresse postale portée sur le formulaire n'apparaît sur aucune des pièces justificatives ci-dessus, un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

En cas de dossier incomplet, vous disposez d'un délai de huit jours pour fournir à Bouygues Telecom les pièces manquantes.

2.1.2. L'encaissement effectif par Bouygues Telecom de l'avance sur consommation dans les hypothèses visées à l'article 3.

A défaut, le Contrat sera résolu de plein droit.

Le nombre total de lignes pouvant être souscrites par un professionnel ou assimilé (associations, fondations, syndicats...) est limité selon les modalités figurant dans Les Tarifs.

S'agissant de Carte Bouygues Telecom et Carte Universal Mobile, la souscription de plus de 10 lignes sur une période d'un an par une même personne ou la souscription de 4 lignes ou plus simultanées doit être soumise à l'approbation de Bouygues Telecom.

2.2. Mise en service

2.2.1. Bouygues Telecom s'engage à attribuer un numéro d'appel et à ouvrir l'accès au Service, au plus tard dans les 5 jours ouvrés (8 jours en matière de vente à distance) suivant la réception des documents mentionnés à l'article 2.1 et le cas échéant, de l'encaissement de l'avance sur consommation visé au même article, et, pour Carte Prépayée, du premier appel de votre part selon les modalités figurant dans Les Tarifs.

En cas de dépassement de ce délai, vous pouvez, par courrier, sauf dans les cas de l'article 9.2, bénéficier d'un dédommagement sous la forme d'un avoir correspondant à la part de la mensualité du Service non fourni depuis l'expiration de ces délais. S'agissant de Carte Bouygues Telecom et de carte Universal Mobile, vous pouvez bénéficier d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour un délai correspondant au nombre de jours de Service non fourni depuis l'expiration de ce délai.

2.2.2. Si vous avez acheté votre Carte SIM ou votre coffret dans un point de vente qui ne procède pas à la mise en service.

Vous devez effectuer vous-même la mise en service selon les instructions fournies par Bouygues Telecom. Vous accédez alors à un crédit de communication dont le montant et les conditions sont définis dans la documentation fournie avec la Carte SIM ou le coffret. Immédiatement après l'achat de votre Carte

SIM, vous devez nous retourner la copie des pièces justificatives visées à l'article 2.1.

A défaut de la réception de votre dossier complet dans les 7 jours suivant votre premier appel, nous suspendrons votre ligne dans les 19 jours suivants ce délai par dérogation à l'article "Suspension". Vous disposez ensuite de 60 jours pour régulariser votre situation avant que votre ligne ne soit définitivement résiliée par dérogation à l'article "Résiliation". Le premier appel doit être effectué avant la date indiquée sur la documentation fournie avec la Carte SIM ou le coffret.

2.3. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu avec ou sans période d'engagement selon les modalités figurant dans les Tarifs. Pour Forfait bloqué Universal Mobile et Forfait Bouygues Telecom, le Contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période d'engagement selon les modalités indiquées sur le Formulaire de souscription.

2.4. Vente à distance

Pour toute souscription ou modification effectuée à distance, vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de votre acceptation pour vous rétracter. Lorsque ce délai expire un week-end, un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Cependant, si vous utilisez le Service ou un Service Optionnel avant la fin du délai, vous renoncez à votre droit de rétractation.

ARTICLE 3 - AVANCE SUR CONSOMMATION

Pour Forfait Bouygues Telecom et Forfait bloqué Universal Mobile, Bouygues Telecom peut vous demander une avance sur consommation qui viendra en déduction des sommes que vous devez dans les cas suivants :

3.1. A la souscription :

- dossier incomplet, ou lorsque le nombre total de lignes mises en service pour un même souscripteur au titre du Contrat et/ou d'un autre est supérieur ou égal à 2 : 229€ pour Forfait Bouygues Telecom (395€ pour Forfait bloqué Universal Mobile si supérieur à 5 lignes) ;
- en cas d'absence de chèque annulé : 50€ pour Forfait Bouygues Telecom (ou 39,80€ pour Forfait bloqué Universal Mobile) ;
- en cas d'absence de chèque annulé et de carte bancaire : 400€.

3.2. A la souscription et/ou en cours de contrat :

- inscription sur le fichier Préventiel visé à l'article 7.2 ou de chèque déclaré irrégulier par le Fichier National des Chèques Irréguliers : 400€.
- Pour Forfait Bouygues Telecom, vous pourrez uniquement accéder à un Forfait avec blocage selon les modalités des Tarifs ;
- souscription au Service Voyage + visé à l'article III.2 des Conditions Particulières : 400€ ;
 - pour Forfait Universal Mobile, en cas de paiement par mandat compte : 400€ ;
 - pour Forfait Bouygues Telecom, en cas d'augmentation substantielle de vos consommations

et services en cours excédant une somme de 50€ au-delà du montant des redevances périodiques de l'article 5.2. Cette avance sur consommation ne pourra pas excéder votre encours et les sommes que vous devez.

ARTICLE 4 - CARTE SIM

4.1. La propriété du logiciel intégré à la Carte SIM ne vous est pas transmise.

4.2. Vous êtes responsable de l'utilisation et de la conservation de la Carte SIM qui peut être remplacée sans délai pour des raisons techniques ou en cas de fraude et sans frais en l'absence de faute de votre part.

4.3. Vous vous interdisez d'intégrer la Carte SIM dans un équipement autre qu'un mobile ou qu'une Carte Modem pour l'offre Forfait PC Internet Mobile. En outre, vous ne pouvez ni l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou re-routé ni l'utiliser par le biais d'une numérotation automatique pour l'émission ininterrompue d'appels ou de messages.

4.4. Si vous composez successivement 3 codes PIN erronés, la délivrance par Bouygues Telecom d'un code de déblocage de la Carte SIM (code PUK) est faite à vos frais conformément aux Tarifs. La manipulation successive de dix codes erronés entraîne le blocage définitif de la carte SIM.

4.5. En cas de vol ou de perte, vous devez immédiatement informer Bouygues Telecom par téléphone, afin que votre ligne soit mise hors service. Vous devez ensuite envoyer au Service Clients une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant la perte ou le vol, accompagnée dans ce dernier cas d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes. Le Contrat reste en vigueur et les redevances, abonnements et/ou frais d'accès périodiques associés au Service et aux Services Optionnels continuent à être facturés ou décomptés. Après réception de la nouvelle Carte SIM (adressée dans les 5 jours suivant la réception de votre demande), celle-ci sera mise en service sur simple demande.

ARTICLE 5 – PRIX / PAIEMENT

5.1. Le prix du Service ou des Services Optionnels est défini dans les Tarifs et est susceptible d'évoluer. En cas de hausse du prix du Service, Bouygues Telecom vous en informera au moins 1 mois avant son entrée en vigueur. Vous pourrez résilier le Contrat sans frais par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 4 mois suivant l'entrée en vigueur de la hausse du prix. Lorsque le prix du Service ou des Services Optionnels a été octroyé en contrepartie d'une période d'engagement, Bouygues Telecom s'engage à maintenir ce prix pendant cette période, sauf si la modification du prix résulte d'une décision législative ou réglementaire.

5.2. Les sommes dues au titre du Service ou des Services Optionnels fournis par Bouygues Telecom peuvent comprendre :

- les frais de mise en service de la ligne et des Services Optionnels ;
- l'abonnement aux Services Optionnels, perçus d'avance pour le ou les mois suivants ; les redevances périodiques (tel que le forfait incluant une quantité forfaitaire de communications décomptées en temps, à l'acte ou au kilo-octet) perçus d'avance pour le ou les mois suivants ; pour le premier paiement, un prorata pour la période écoulée entre la date de mise en service de la ligne ou du Service Optionnel et la date d'émission de la facture ou du paiement suivant la mise en service ;
- le montant des communications, décomptées en temps, à l'acte ou au kilo-octet.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

6.1. Pour Forfait Bouygues Telecom, sauf conditions particulières, les factures sont payables au plus tard 15 jours suivant la date de facturation mensuelle. Le moyen de paiement choisi peut être facturé conformément aux Tarifs.

6.2. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal à compter du jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture impayée. Si vous êtes un non professionnel, cette pénalité, d'un montant minimum indiqué dans les tarifs sera due, après relance, à compter du quinzième jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture impayée.

6.3. En cas d'inscription sur le fichier Préventel, de retard ou d'incident de paiement, ou encore d'augmentation substantielle des consommations visée à l'article 3.2, Bouygues Telecom peut, après vous avoir contacté, demander à tout moment le paiement des sommes dues ou, avec votre accord, faire varier la date de facturation.

6.4. Le tarif d'un rejet d'un moyen de paiement est mentionné dans Les Tarifs.

6.5. Vous déléguez Bouygues Telecom en paiement des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de l'accès à leurs services.

6.6. Pour Forfait bloqué Universal Mobile, en cas de prélèvement automatique, la date du premier prélèvement vous est communiquée au moment de l'activation de votre ligne. Les prélèvements suivants sont effectués tous les 30 jours à compter de la date d'activation jusqu'à la date de résiliation. Vous serez informé chaque mois par un SMS 2 jours avant la date de prélèvement.

ARTICLE 7 - "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

7.1. Vos données personnelles sont collectées par Bouygues Telecom conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en écrivant à : Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne Billancourt Cedex.

Bouygues Telecom utilise vos données (y compris les données de trafic) pour l'exploitation de ses services. Sauf opposition de votre part à l'adresse ci-dessus, vous autorisez Bouygues Telecom à utiliser ces données pour promouvoir ses services, à les céder à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études et de sondages. Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles à des prestataires situés hors de l'Union Européenne (Tunisie et Maroc) afin de vous proposer nos offres et Services. Ce transfert est réalisé dans le strict respect de la loi du 6 janvier 1978, notamment par la mise en œuvre avec nos prestataires des clauses types émises par la Commission Européenne afin de vous garantir un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne.

Toutefois, la prospection directe au moyen d'un automate d'appels, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique nécessite votre accord préalable à l'exception de la promotion par Bouygues Telecom de produits et de services analogues à laquelle vous pouvez vous opposer via un numéro gratuit (603) depuis votre mobile ou en vous rendant sur le site www.bouyguetelecom.fr

7.2. En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM et filaire. Vous pouvez exercer votre droit d'accès à l'adresse suivante : GIE PREVENTEL, Service des Consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX. Ce droit d'accès, ainsi que le droit de rectification, peut être exercé auprès de Bouygues Telecom à l'adresse visée à l'article 7.1.

7.3. Tout appel vers le numéro court du Service Clients de Bouygues Telecom est automatiquement identifié par ce dernier.

7.4. A l'exception des numéros d'urgence, vous pouvez vous opposer à l'identification de votre numéro d'abonnement par vos correspondants soit appel par appel soit en souscrivant gratuitement au service "Appel Incognito" de Bouygues Telecom.

7.5. L'utilisation d'un service de localisation nécessite le traitement par Bouygues Telecom, et le cas échéant par l'éditeur dudit service, des données de localisation géographique et d'identification du mobile. La durée de conservation de ces données est limitée à la fourniture du service.

ARTICLE 8 - ANNUAIRE UNIVERSEL

Vous, et le cas échéant l'utilisateur de la ligne, pouvez demander à faire figurer gratuitement vos coordonnées (numéro de mobile et nom, prénom ou initiale sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité communiqués sous votre responsabilité) dans les listes établies par Bouygues Telecom et destinées à être communiquées aux éditeurs d'annuaire universel et services universels de renseignements.

Vous pouvez limiter gratuitement la parution de vos coordonnées avec les listes anti-prospection et anti-annuaire inversé ou en communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou première lettre de leur prénom). Vous pouvez modifier vos coordonnées ou l'utilisation qui en est faite à tout moment et gratuitement. Vous exercez ces choix à tout moment sur le site www.bouyguestelecom.fr rubrique "Esp@ce Client" ou sur www.universalmobile.fr ou auprès du Service Clients.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES DE BOUYGUES TELECOM

Si vous êtes un client Professionnel tel que défini à l'article IV des Conditions Particulières, les dispositions de l'article suivant ne vous sont pas applicables. Reportez-vous aux dispositions de l'article IV.2 des Conditions Particulières.

9.1. Bouygues Telecom s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la qualité du Service.

En cas d'interruption totale du Service, vous pouvez sur demande écrite, sauf dans les cas des articles 9.2 et 11, bénéficier d'un dédommagement sous la forme d'un avoir correspondant à la part de la mensualité du Service interrompu, et pour Carte Bouygues Telecom et Carte Universal Mobile sous la forme d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour un délai correspondant au nombre de jours interrompus.

Dans cette hypothèse, Bouygues Telecom s'engage à rétablir le Service dans un délai de 2 semaines maximum. A défaut, vous pourrez bénéficier d'un dédommagement supplémentaire selon les mêmes formes et conditions, et depuis l'expiration de ce délai.

9.2. La responsabilité de Bouygues Telecom ne peut pas être engagée en cas de :

- mauvaise utilisation de votre part du Service ou des Services Optionnels ou de la carte SIM, ou d'utilisation du Service ou des Services Optionnels par une personne non autorisée consécutive à une faute de votre part ;

- messages non sollicités reçus d'un tiers (SPAM) ;

9.3. L'utilisation de données (informations, logiciels, images, photos...) peut être réglementée ou protégée par un droit de propriété dont chaque utilisateur, auteur ou diffuseur est responsable.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1. Le Contrat est conclu en considération de votre personne. Sauf accord exprès préalable de Bouygues Telecom, vous vous interdisez de céder, transmettre ou commercialiser auprès d'un tiers, sous quelque forme que ce soit, le Contrat ou le bénéfice de l'utilisation de la Carte SIM (y compris le ou les numéros de téléphone qui y sont associés).

10.2. Conformément aux dispositions pénales et civiles en vigueur, vous vous interdisez toute utilisation frauduleuse du Service ou des Services Optionnels comme par exemple de pratiquer la communication en masse de messages électroniques

non sollicités (SPAM) ou à des fins de piratage ou de nature à nuire au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou des serveurs.

10.3. Tout usage susceptible de dégrader le Service ou les Services Optionnels est interdit. A ce titre, sont prohibés les usages de type voix sur IP (technique permettant d'utiliser Internet comme moyen de transmission des appels téléphoniques), peer to peer et/ou newsgroups (services permettant le partage entre utilisateurs de ressources mises à disposition par l'un d'eux ou un serveur sur le réseau et les usages dont la liste est mise à jour sur www.bouyguestelecom.fr.

10.4. Afin de permettre à tous les clients d'accéder au réseau dans des conditions optimales et d'éviter la fraude, vous vous engagez à accéder au réseau pour un usage personnel et à ne pas dépasser une durée de 3 heures consécutives par appel. Bouygues Telecom se réserve la possibilité de mettre fin aux communications dépassant cette durée.

10.5. Vous devez prévenir immédiatement Bouygues Telecom par courrier de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires.

ARTICLE 11 - RESTRICTION / SUSPENSION

11.1. Sans que vous puissiez vous prévaloir d'une quelconque indemnité, Bouygues Telecom peut :

11.1.1. Sans préavis :

• suspendre l'accès au Service :

- en l'absence de régularisation d'un dossier incomplet (article 2.1) dans un délai de 8 jours à compter de la demande de Bouygues Telecom ;

- en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse du Service (notamment article 10.2) ou des Services Optionnels.

11.1.2. Après vous avoir contacté :

• interrompre la possibilité d'émettre des appels et suspendre l'accès 9 jours après cette limitation en cas de :

- non-paiement d'une facture ou d'une échéance (la suspension intervient si la cause n'a pas disparue) ;
- non-respect des dispositions des articles : 4.3, 10.1, 10.3, 10.5 et V des Conditions Particulières.

• suspendre votre ligne en cas de non-respect des obligations décrites à l'article 3.

11.2. Dans ces hypothèses, les redevances périodiques restent dues sauf en cas de force majeure ou dans les cas énumérés aux articles 12.3 et 12.4.

ARTICLE 12 - RESILIATION

Si vous êtes un client Professionnel tel que défini à l'article IV des Conditions particulières, les dispositions des articles 12.1 et 12.2 ne vous sont pas applicables. Reportez-vous aux dispositions de l'article IV.1 des Conditions Particulières.

12.1. A partir du 1er juin 2008, à tout moment, vous pouvez résilier le Contrat en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception. Votre

résiliation prendra effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Sauf dans les cas de l'article 12.5, Bouygues Telecom ne se réserve cette possibilité qu'au-delà de votre période d'engagement.

12.2. A partir du 1er juin 2008, à l'exception des articles 12.3, 12.4 et 5.1, si vous résiliez pendant votre période d'engagement, vous devez vous acquitter des redevances restant dues jusqu'au terme des 12 premiers mois et d'un quart des redevances restant dues au-delà.

Les sommes dues deviennent immédiatement exigibles déduction faite des éventuels avoirs dus par Bouygues Telecom.

12.3. Vous pouvez résilier le Contrat pour motifs légitimes tels que :

1. force majeure définie par les tribunaux français ;
2. non-respect par Bouygues Telecom de ses engagements prévus dans le Contrat ;
3. handicap ou maladie rendant impossible l'utilisation du Service ;
4. déménagement en dehors de la zone de couverture par le réseau GSM ;
5. difficultés financières ayant entraîné une notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers ;
6. chômage faisant suite à un licenciement dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée et dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement.

Il est nécessaire de joindre à votre lettre les pièces justificatives. Toutefois dans le cas 4, la demande de résiliation ne pourra être effectuée dans les 3 mois suivant le début de votre période d'engagement.

12.4. Vous pouvez résilier le Contrat, en cas de :

- échec de la procédure de conservation du numéro imputable à Bouygues Telecom dans les conditions de l'article II des Conditions Particulières dans un délai de 12 jours suivant cet échec ;
- service inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant ce motif, dans un délai de 7 jours (le cachet de la poste faisant foi) à compter de la mise en service initiale ou du refus de votre part de l'avance sur consommation demandée au moment de la souscription du Contrat, dans un délai de 7 jours à compter de cette demande.

Vous disposerez d'un délai de 8 jours à compter de la réception de l'accord écrit de Bouygues Telecom pour remettre la carte SIM, et, contre remboursement, le kit Bouygues Telecom en parfait état au lieu qui vous sera indiqué.

La résiliation prendra effet à la date de votre dernière communication émise.

12.5. Le Contrat peut être résilié par Bouygues Telecom sans indemnité :

1. à tout moment et sans préavis en cas de retrait ou suspension de l'autorisation accordée à Bouygues Telecom par l'Autorité de Régulation des

Communications Electroniques et de la Poste ;

2. avec un préavis d'un mois après vous avoir contacté en cas d'arrêt de la commercialisation d'une offre ;

3. à partir du quinzième jour suivant la restriction ou la suspension si la cause n'a pas disparu en cas :

- d'absence de réception du Contrat ou de régularisation d'un dossier incomplet (article 2) ;
- de non-communication à Bouygues Telecom des informations relatives au changement de domicile ou de vos coordonnées bancaires (article 10.5) ;
- de non-versement de l'avance sur consommation (article 3) ;
- de non-paiement des factures ou d'une échéance (article 6).

4. à partir du quinzième jour suivant la restriction ou la suspension en cas :

- de fausse déclaration, d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse du Service ou des Services Optionnels (article 11.1) ;
- de cession d'appels (article V des Conditions Particulières).

Dans les hypothèses 3 et 4, vous devez vous acquitter des sommes restants dues jusqu'au terme de votre engagement dans les conditions de l'article 12.2., ou pour les professionnels dans les conditions de l'article IV.1. Ces sommes sont alors immédiatement exigibles.

12.6. La résiliation des Services Optionnels n'entraîne pas la résiliation du Contrat.

12.7. Les sommes dues par Bouygues Telecom (y compris les éventuels avoirs) viennent en déduction des sommes que vous devez et le cas échéant font l'objet d'un remboursement.

12.8. A l'issue de la durée de validité de votre ligne pour Carte Bouygues Telecom ou Carte Universal Mobile, si vous n'avez pas effectué de rechargement, votre Carte SIM sera désactivée et vous perdrez votre numéro de téléphone.

ARTICLE 13 - CESSIBILITE DU CONTRAT PAR BOUYGUES TELECOM

Bouygues Telecom peut céder, transférer ou apporter à un tiers les droits et obligations nés du Contrat.

ARTICLE 14 - CONTACT DU CLIENT ET REGLEMENT AMIABLE

14.1. Lorsque Bouygues Telecom s'engage à vous "contacter", elle remplit son obligation par écrit ou par téléphone, ou, en cas d'impossibilité de vous joindre, en laissant un message sur votre répondeur mobile ou par l'envoi d'un SMS ou d'un e-mail.

14.2. Toute réclamation concernant Bouygues Telecom doit être adressée en premier recours au Service Clients Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex.

En deuxième recours, les réclamations transmises par vos soins et par les associations de consommateurs ou d'utilisateurs sont traitées par le Service Consommateurs Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. A défaut vous bénéficiez, sur demande écrite à ce service, d'un

dédommagement égal à 1 minute d'appels offerte par jour de retard, utilisable au tarif de la minute incluse dans le forfait souscrit, dans la limite de 30 minutes. S'agissant d'une Carte Bouygues Telecom ou Carte Universal Mobile, vous bénéficierez d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour un délai correspondant au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours.

Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction du Service Consommateurs, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur des communications électroniques.

Pour cela, vous devez soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, adresser un courrier accompagné d'une copie des documents justifiant votre demande à l'adresse communiquée dans la réponse du Service Consommateurs.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

I - KIT BOUYGUES TELECOM OU UNIVERSAL MOBILE :

Le kit comprend :

- une Carte SIM permettant l'accès au Service,
- un mobile ou une Carte Modem bénéficiant de la garantie figurant dans le kit ou sur www.bouyguestelecom.fr

Afin de vous protéger contre le vol, un verrouillage spécial empêche l'utilisation du mobile, de la Carte Modem avec une Carte SIM autre que celle(s) remise(s) par Bouygues Telecom. Cette protection peut être supprimée sans frais six mois après la conclusion du Contrat, ou le cas échéant, après votre dernier renouvellement de mobile.

II - CONSERVATION DU NUMERO / PORTABILITE

Avant toute demande de portabilité, vous devez vous assurer que :

- vous êtes le titulaire du contrat ou bénéficiez d'un mandat du titulaire pour effectuer cette demande.
- votre numéro de mobile métropolitain ci-après "Numéro" est en cours de validité jusqu'à la date de portage.
- votre Numéro ne fait pas l'objet d'une portabilité en cours.
- vous disposez de votre Relevé d'Identité opérateur, ci-après "RIO", consultable sur le serveur vocal de l'opérateur que vous quittez, ci-après "Opérateur Donneur", qui vous le confirmera par SMS.

II-1. En arrivant chez Bouygues Telecom.

Pour conserver votre Numéro, vous devez transmettre à Bouygues Telecom, lors de la souscription du Contrat de Service : votre RIO, le Numéro que vous souhaitez conserver, la date de portage souhaitée (entre 7 jours et 2 mois (hors dimanche et jours fériés nationaux) à compter de la souscription de votre Contrat). Bouygues Telecom résiliera pour votre compte le contrat auprès de votre Opérateur Donneur. Votre demande de portabilité est définitive et ne peut faire l'objet d'une annulation.

Si vous ne remplissez pas les critères d'éligibilité à la portabilité, Bouygues Telecom vous communiquera le motif de refus invoqué par l'Opérateur Donneur. En cas d'échec de la portabilité, le numéro provisoirement associé à la Carte SIM Bouygues Telecom deviendra définitif. Le Contrat reste en vigueur, sauf résiliation dans les conditions visées à l'article 12.4.

II-2. En quittant Bouygues Telecom.

Vous devez mandater directement l'Opérateur Receveur qui résiliera votre contrat auprès de Bouygues Telecom et demandera le portage de votre Numéro. Si vous êtes sous engagement à la date du portage du Numéro, vous serez redevable des redevances périodiques restant à courir conformément à l'article 12.2.

III – SERVICES OPTIONNELS

La résiliation d'un Service Optionnel n'emporte pas la résiliation du Contrat.

En cas de résiliation d'un Service Optionnel avec engagement, vous devrez vous acquitter des redevances périodiques conformément à l'article 12.2.

III-1. Services éditeurs (WAP, i-mode®...).

Pour les services WAP et i-mode®, la résiliation des services s'effectue auprès des éditeurs, y compris en cas de vol ou perte de la carte SIM.

Les services (WAP, i-mode®...), référencés ou non, sont mis en ligne sous la responsabilité de leur éditeur et aux conditions fixées par celui-ci sur son site. La réclamation doit être adressée à l'éditeur. Concernant les éditeurs référencés, leurs coordonnées sont disponibles à partir de la page d'accueil de leur site. Les services référencés sont facturés ou décomptés de votre crédit par Bouygues Telecom au prix et selon les modalités définies par l'éditeur et indiquées sur son site.

III-2. Communications internationales

Selon les offres, vous pouvez accéder à tout ou partie de la couverture internationale de Bouygues Telecom à tous les réseaux GSM avec lesquels Bouygues Telecom a signé des accords.

Les conditions d'utilisation, les pays permettant la fourniture de ce service et les tarifs des communications reçues et émises à l'étranger sont définis dans les Tarifs, ou sur simple appel au Service Clients sur www.bouyguestelecom.fr ou sur www.universalmobile.fr

La consultation du répondeur étant payante à l'étranger, Bouygues Telecom, dans les cas des articles 7.1 et 14.1, vous remboursera la durée de consultation du message laissé par Bouygues Telecom sur simple demande auprès du Service Clients.

Les informations relatives aux communications sont transmises par les opérateurs étrangers dans un délai de 3 mois maximum et sont facturées par Bouygues Telecom dans ce délai.

III-3. Service BlackBerry® avec Forfait Bouygues Telecom

Le service BlackBerry® est fourni par la société Research In Motion UK Limited (RIM) aux conditions définies par celle-ci sous sa seule responsabilité.

L'accès à ce service nécessite l'acceptation préalable depuis un mobile BlackBerry® compatible ou depuis Internet des conditions générales d'utilisation et de licence proposées par RIM lors du premier accès au service.

Ces conditions peuvent être consultées à partir du site : www.bouyguetelecom.fr

IV - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Vous êtes un client Professionnel (ou assimilé tel que association, syndicat, fondation) lorsque vous avez souscrit un Forfait Bouygues Telecom pour des besoins en rapport direct avec votre activité professionnelle. A cette fin vous avez communiqué à Bouygues Telecom votre N° SIREN.

IV-1. Résiliation

(i) A tout moment, vous pouvez résilier votre contrat en adressant à Bouygues Telecom une lettre recommandée avec accusé de réception. Votre résiliation prendra effet dans un délai d'un mois à compter de la réception de cette lettre. Sous réserve des cas prévus à l'article 12.5 des Conditions Générales, Bouygues Telecom pourra résilier le Contrat dans les mêmes conditions au-delà de votre période d'engagement,

(ii) A l'exception des cas visés aux articles 12.3, 12.4 et 5.1 des Conditions Générales, si vous résiliez pendant votre période d'engagement, vous devez vous acquitter des redevances restant dues jusqu'au terme de ladite période d'engagement.

Les sommes dues deviennent immédiatement exigibles déduction faite des éventuels avoirs dus par Bouygues Telecom.

IV-2. Responsabilité de Bouygues Telecom

Bouygues Telecom s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la qualité du Service.

Bouygues Telecom réparera les dommages directs qui pourraient vous être causés en cas de manquement à ses obligations au titre du Contrat. Si dans la zone couverte par le Service, le Service n'est pas accessible en raison d'une faute imputable à Bouygues Telecom, pendant plus de 2 jour(s) consécutif(s), vous avez droit à titre de réparation forfaitaire des dommages résultant de l'interruption, au remboursement de la part de la mensualité de Service correspondant à la durée totale de l'interruption que vous avez subie, sur demande écrite adressée à Bouygues Telecom, à l'exception des articles 9.2 et 11 des Conditions Générales.

Toute perte de chiffres d'affaires, de clientèles, de profits ou de données et plus généralement tout préjudice immatériel quelle qu'en soit la nature ou la cause qui seraient subis dans le cadre d'une utilisation du Service ou des Services Optionnels, ne pourront donner lieu à réparation, notamment financière, de la part de Bouygues Telecom.

IV-3. Le service Echange sur Site accessible uniquement en France métropolitaine avec un kit

Bouygues Telecom et dans la limite d'un échange par an et par mobile, comprend les prestations suivantes :

- en cas de panne à la mise en service (déclarée dans un délai de 7 jours à compter de la date de mise en service de la ligne), le remplacement sur votre site du mobile ou des accessoires (batterie, chargeur, antenne, clip) en panne par du matériel neuf identique ou similaire.

- dans les cas de panne sous garantie (survenant dans un délai d'un an à compter de la date d'achat du mobile matérialisée par la date de signature du Contrat), de panne non garantie (cause externe au mobile et postérieure à la vente, bris, utilisation du mobile sur un autre réseau que celui exploité par Bouygues Telecom) ou d'une panne hors garantie (panne survenant après un délai d'un an à compter de la date d'achat du mobile matérialisée par la date de signature du Contrat), le remplacement sur votre site soit du mobile en panne par un mobile remis à neuf dont les caractéristiques techniques sont équivalentes à celles du mobile remplacé, soit de l'accessoire en panne par un accessoire neuf identique.

Sont expressément exclus du service Echange sur Site, la perte, le vol, le bris non accidentel ou intentionnel du mobile ou de ses accessoires.

IV-4. La propriété du mobile remplacé est transférée à Bouygues Telecom au jour de l'échange tandis que vous devenez propriétaire du mobile de remplacement.

En cas d'échange suite à une panne à la mise en service, le mobile de remplacement est garanti un an à compter de la date d'échange. Dans les autres cas, le mobile de remplacement est garanti trois mois à compter de sa date d'échange. Toutefois, si la panne intervient plus de 3 mois avant la date d'expiration de la garantie, le mobile de remplacement est garanti jusqu'à la fin de la période de garantie du mobile remplacé.

IV-5. Le remplacement du mobile ou de l'accessoire est facturé, sur la base d'un prix forfaitaire disponible auprès du Service Clients, uniquement en cas de panne hors garantie ou de panne non garantie appréciée par le réparateur agréé de Bouygues Telecom. Par ailleurs, à défaut de respecter le rendez-vous fixé pour procéder à l'échange, vous serez facturé du coût de l'intervention (disponible auprès du Service Clients).

V - LES OFFRES "COMMUNICATIONS ILLIMITÉES" OU EN SERIE LIMITEE

Les conditions, notamment la liste des communications autorisées, le nombre maximum d'offres pouvant être souscrites sont définies dans les documents spécifiques remis.

Dans l'hypothèse où vous souscrivez à plusieurs offres illimitées, les conditions du présent article sont applicables par carte SIM.

V-1. Pratiques interdites

Lorsque les communications illimitées sont possibles elles ne sont autorisées qu'entre deux individus et

pour un usage privé à l'exclusion de :

- toute utilisation partagée du Service ou d'un Service Optionnel ;
- toute cession, définie, à l'article 10.1. La cession est présumée, sauf preuve contraire de votre part, lorsque vous appelez, durant une même période de facturation, plus de 99 correspondants différents au moyen de 4 terminaux identifiés par leur numéro de série (IMEI) ;
- toute communication dont l'acheminement est détourné ou re-routé via un boîtier radio.

En cas de non-respect de ces dispositions Bouygues Telecom peut, après vous avoir contacté, restreindre le Service en cas de cession des communications ou suspendre le Service dans les autres hypothèses. Le Contrat est ensuite résilié conformément à l'article 12.

Les communications interdites émises jusqu'à la restriction ou la suspension seront facturées au prix d'une communication hors forfait ou décomptées de votre crédit pour Carte Bouygues Telecom et les offres Universal Mobile.

V-2. Facturation des communications avec Forfait Bouygues Telecom

Sont exclues du bénéfice des "communications illimitées" et facturées au prix d'une communication hors forfait après information de l'atteinte de ce seuil : les communications émises à partir d'un 4^{ème} mobile ou les communications émises au-delà de 99 correspondants différents, au cours d'un même cycle de facturation.

En fonction de l'offre souscrite, ces seuils peuvent être revus à la hausse selon les conditions définies dans les documents spécifiques remis.

Les communications vers plateformes téléphoniques sont toujours facturées au prix d'une communication hors forfait.

V-3. Communications DATA

Sont interdits :

- toute utilisation partagée du Service ou d'un Service Optionnel et notamment d'associer la Carte SIM à un équipement de type routeur à des fins de partage de l'accès entre plusieurs utilisateurs ;
- les usages de type modem, à l'exception des dispositions visées à l'article VII.

En cas de non-respect de ces dispositions, Bouygues Telecom peut, après vous avoir contacté, suspendre puis résilier le Contrat conformément aux articles 11 et 12.

Afin de permettre l'accès au réseau dans les meilleures conditions à l'ensemble de nos clients, nous nous réservons la possibilité de réduire votre débit au-delà de 500 Mo de communications Data par mois.

VI - PROGRAMME DE RENOUELEMENT DU MOBILE AVEC FORFAIT BOUYGUES TELECOM

Le renouvellement du mobile est accessible si :

- vous avez une ancienneté d'au moins 12 mois révolus à compter de la souscription du Contrat au titre duquel le renouvellement est demandé ou à compter du dernier renouvellement,
- vous êtes à jour des paiements de vos factures et,

- vous remplissez les conditions définies dans les Tarifs en vigueur,

- vous vous engagez d'un complément monétaire et moyennant un réengagement de 12 ou 24 mois au choix à compter de la date de la commande.

Le programme peut être modifié ou prendre fin à tout moment, sous réserve que Bouygues Telecom vous en informe par écrit et moyennant le respect d'un préavis de 1 mois.

Le bénéfice du programme de renouvellement ne peut faire l'objet d'aucun échange ou remboursement, d'une contre-valeur monétaire et, sauf accord exprès de Bouygues Telecom, ne peut être cédé, transféré ou apporté, même partiellement, à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

Tout incident ou retard de paiement rend inaccessible le programme de renouvellement. Le programme redevient accessible et utilisable une fois le paiement de vos factures régularisé.

VII - FORFAIT PC INTERNET MOBILE

La liste des Cartes Modem et des configurations compatibles figure dans les Tarifs et sur www.bouyguetelecom.fr. Vous devez paramétrer votre équipement en suivant les instructions fournies par le fournisseur de la Carte Modem. En cas d'indisponibilité du Service sur le réseau GSM pendant 2 semaines à compter de la mise en service visée à l'article 2.2, vous pouvez, à l'issue de ce délai, résilier votre Contrat sans frais pendant un mois. Dans ce délai, vous contacterez par téléphone le Service Clients afin d'être informé de la procédure de résiliation. Celle-ci prendra effet à compter de la remise par vos soins de la carte SIM, et, contre remboursement, de la Carte Modem en parfait état au lieu qui vous sera indiqué par Bouygues Telecom.



Sur Internet 24h/24 :	www.bouyguetelecom.fr , rubrique “ Espace Client ” ou www.universalmobile.fr
Près de chez vous :	Plus de 550 magasins Club Bouygues Telecom (liste complète sur Internet).
Par téléphone : avec un Forfait Bouygues Telecom	Au 614 depuis votre mobile (appel gratuit, puis mise en relation avec un Conseiller de Clientèle décomptée du forfait), ou au 1064 depuis un fixe (prix d'un appel local). En cas d'urgence 24h/24 et 7j/7 : au 0800 291 000, appel gratuit depuis un fixe.
avec Carte Bouygues Telecom	Au 634 depuis votre mobile (appel gratuit, puis mise en relation avec un Conseiller de Clientèle 0,30€/min), ou au 1034 depuis un fixe (prix d'un appel local). En cas d'urgence 24h/24 et 7j/7 : au 1034 (prix d'un appel local depuis un fixe).
avec Universal Mobile	Au 2020 depuis votre mobile (appel gratuit, puis mise en relation avec un Conseiller de Clientèle 0,30€/min), ou au 1022 depuis un fixe (prix d'un appel local).
En recours du Service Clients :	Service Consommateurs Bouygues Telecom 38218 Vienne Cedex.

Tarifs en vigueur du 08/09/08 au 16/11/08 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article "PRIX / PAIEMENT" des Conditions Générales de Bouygues Telecom.
Vérifiez la disponibilité des offres auprès de votre revendeur.

